

jeudi

Les Expos grugent l'avance des Pirates

page C-1

En éditorial

L'affaire Marc Tardif n'est pas de nature à promouvoir la cause du hockey professionnel à Québec, estime Jacques Dumais.

page A-6

Bon coup pour les caisses pop

La Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins vient d'affilier la Fédération des caisses d'économie du Québec.

page B-2

Dominion-Vie quitte Québec

La compagnie d'assurance sur la vie, Dominion-Vie, fermera son bureau régional de Québec au début d'octobre.

page B-2

Appel de la CTCUQ

Le président de la CTCUQ a lancé, hier, un appel à la bonne volonté des employés, des usagers, etc., pour aider à la reprise prochaine du service de transport en commun dans la région de Québec.

page C-12



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Chez les agents de la paix

Félix Leclerc et le ministre de la Justice Marc-André Bédard ont rencontré les épouses des agents de la paix du Centre de détention d'Orsainville, dans le cadre d'une activité de la semaine du centre de détention, hier, au camp Saint-Pierre à l'île d'Orléans.

page A-14

Bons baisers de Pékin

PEKIN (AFP) — Les amoureux chinois vont y réfléchir à deux fois désormais avant de s'embrasser. Le Quotidien des ouvriers a publié mercredi un article court mais assez effrayant sur "Le baiser, un geste nuisible à la santé".

L'organe des syndicats chinois révèle tout d'abord qu'on trouve des virus de l'hépatite B chez six à dix pour cent des gens en bonne santé. Selon une estimation de 1977, il y aurait environ 175 millions de porteurs dans le monde. Chine non comprise: "C'est un chiffre terrible. On peut dire que voilà des gens dangereux", écrit le journal qui ne précise pas ses sources.

Il ajoute que ces personnes peuvent contaminer "à tout moment" leurs proches, le virus B étant contenu dans toutes les sécrétions humaines et surtout la salive. Le quotidien chinois signale que les cas d'hépatite B augmentent d'ailleurs sans cesse. "Les virus contenus dans la salive peuvent être aisément transmis. On peut voir ainsi que le baiser est vraiment un comportement dangereux."

Les virus gagneront la bouche opposée (sic) par la salive et alors ils passeront dans le sang à travers la muqueuse buccale causant ainsi la maladie", a ajouté le journal.

Devant ce péril, le Quotidien des ouvriers conclut: "adultes ou enfants, nous devons nous débarrasser de cette habitude d'embrasser".



Le Soleil, Gilles Lafond

Cinq des sept survivants de la tragédie du F-27 sont venus raconter, hier, devant le coroner Cyrille Delage ce qui s'est passé à l'intérieur du bimoteur entre le décollage et le "crash". Dans l'ordre, Donald Peacock, Alan Lombard, Ardele Warr, William Grodinsky et Harold Linton.

Une fêlure dans une pièce du moteur

La tragédie du F-27 est un pur accident

par Guy DUBE

Une petite fêlure qui n'avait pas été notée lors du réusinage d'un moteur par des techniciens de la compagnie Rolls-Royce (Canada), en octobre 1977, est à l'origine de la tragédie qui a coûté la vie à 17 personnes et en a blessé sept autres, le 29 mars dernier, à proximité de l'aéroport de Québec.

C'est ce qui ressort des 29 témoignages qu'a entendus le coroner Cyrille Delage, hier, à la suite desquels il a décidé sur le banc que la tragédie du F-27 de Québecair était purement accidentelle, sans responsabilité criminelle contre qui que ce soit.

L'enquête de Me Delage ne visait pas à établir la responsabilité civile mais à connaître les circonstances qui ont entouré l'accident du bimoteur Fairchild. Le coroner "ad hoc" a précisé que les plus hautes cours de justice avaient déjà statué sur le fait qu'une négligence momentanée n'est pas nécessairement une négligence criminelle.

Face à la preuve présentée hier, les avocats de la compagnie Rolls-Royce ont, à la toute fin de l'audience, décidé de retirer leur demande de faire entendre un pilote italien qui aurait vécu un incident semblable, à l'aéroport de Rome, en 1972, au cours duquel il n'y avait eu ni morts ni blessés. Le pilote était alors aux commandes d'un autre appareil F-27.

Une petite fêlure

Le principal témoin de la longue journée d'hier a sans contredit été l'analyste Joseph Bajada, de Transports Canada, qui, dans son laboratoire, a découvert que le rotor du moteur droit de l'appareil comportait une fêlure datant de plusieurs années.

En octobre 1977, ce moteur a été réusiné par des spécialistes de Rolls-Royce (Canada), à l'aéroport de Dorval. Les techniciens n'ont pas remarqué une toute petite fêlure. Le moteur (Suite à la page A2, 1re col.)

□ autres nouvelles et photos en page A-3

Fonctionnaires: les pressions "civilisées" abandonnées

par Claude VAILLANCOURT

Le gouvernement du Québec a réussi à éviter la grève de ses employés professionnels mais il n'a pu empêcher, hier, la rupture des négociations avec les représentants de ses fonctionnaires.

Dans ce dernier cas, l'impasse a des conséquences graves, soit l'abandon des moyens de pressions qualifiés de "civilisés" par le président du Syndicat

des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy.

Résumons.

Mardi, LE SOLEIL annonçait pour jeudi le débrayage des 7.200 professionnels à l'emploi du gouvernement du Québec. La décision avait été prise en fin de semaine à l'occasion d'une réunion du conseil syndical du SPGQ. L'organisation, sous la gouverne de M. Marcel Thériault, réclamait de l'Etat un traitement similaire à celui accordé aux autres organisations syndicales dans le cadre de la négociation pour le renouvellement des contrats de travail. Dans le clan syndical, on voulait que l'employeur libère, à ses frais, un certain nombre de gens, non seulement pour négocier mais encore pour préparer les séances de négociations.

Hier après-midi, le syndicat des professionnels du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement en (Suite à la page A2, 1re col.)

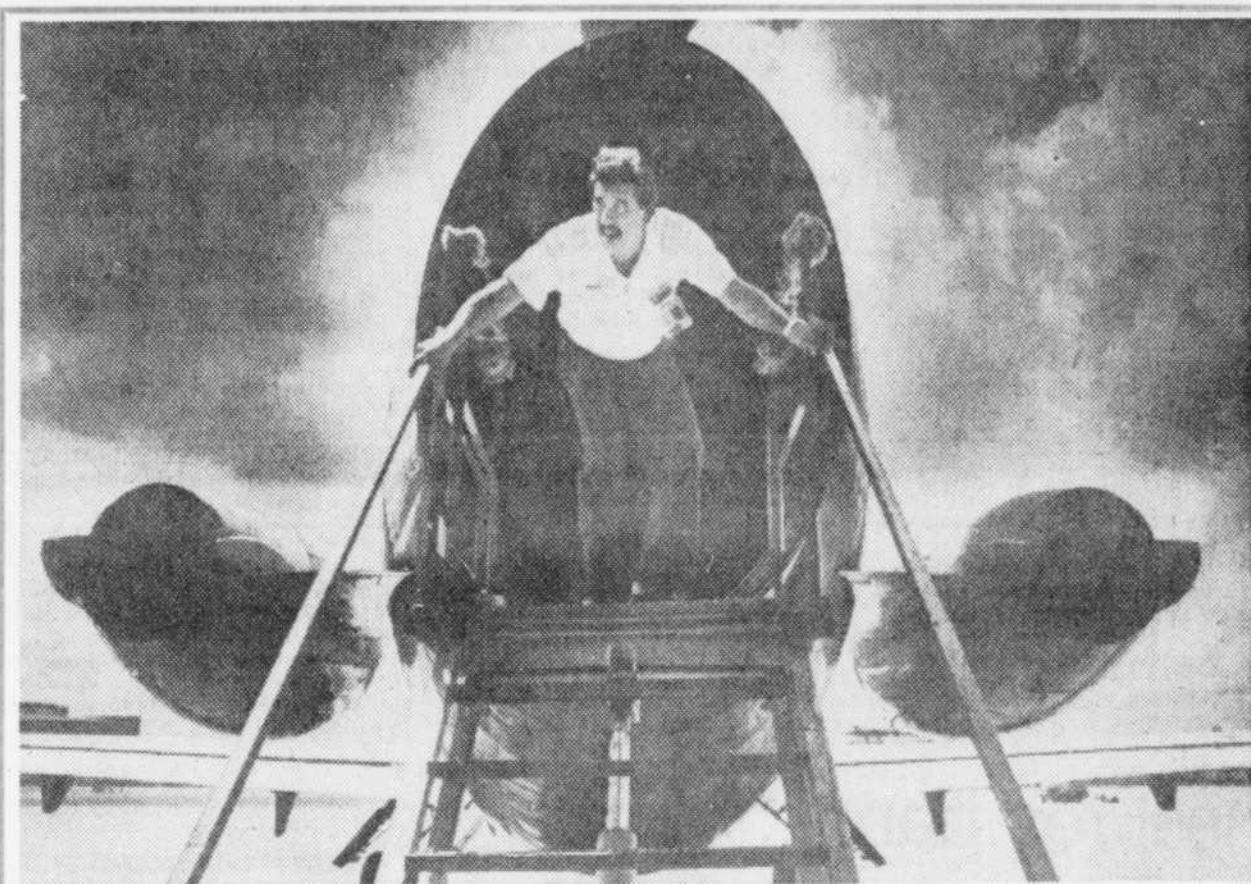
sommaire

annonces classées	D-6 à D-22
Arts et spectacles	B-7 à B-11
Bandes dessinées	D-22
Bridge	D-10
Carrières et professions	C-10
Décès	D-23
Economie-finances	B-2 et B-5
Feuilleton	D-18
Monde	D-1 et D-5
Information régionale	D-22 et D-23
Mot mystère	A-4 et A-5
Mots croisés	D-7
Où aller à Québec	D-17
Page documentaire	B-8
Patron	A-7
Pierre Champagne	D-21
Santé	A-15
Sport	D-2 et D-3
Télévision	C-1 à C-8
	B-7

météo

Ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en fin de journée. Demain, nuageux avec quelques averses.

détails en page D-6



Un mécanicien de la compagnie Eastern Airline examine le cône de queue d'un DC-9 de sa compagnie conformément à l'ordre émis, hier aux Etats-Unis, à la suite de l'incident survenu à un appareil identique d'Air Canada alors qu'il survolait l'Atlantique, lundi. Cet incident n'a pas fait de victime mais les enquêteurs ont révélé hier que la catastrophe n'avait été évitée que de peu.

Fissures dans 11 DC-9 d'Air Canada

(D'après PC, UPC et le New York Times News Service) — Le DC-9 est devenu un appareil marqué à la suite de l'accident survenu à un avion de ce type appartenant à Air Canada, près de Boston, lundi.

Déjà la société aérienne canadienne a soumis les 43 appareils de ce type qu'elle possède à une inspection minutieuse et renforcera la paroi de la queue qui a fait défaut dans l'incident de Chicago. La compagnie aérienne yougoslave Inex-Adria a annoncé qu'elle ferait de même, ainsi que la compagnie néerlandaise KLM.

L'administration fédérale américaine a ordonné, hier, que les DC-9 qui ont effectué plus de 15.000 atterrissages soient inspectés, mais la plupart des avions ont pu reprendre le service dès aujourd'hui.

Prudence chez Air Canada

Chez Air Canada, particulièrement, les inspections se multiplient et sont menées avec minutie. Dans la seule journée d'hier, on a découvert des fissures aux queues de 11 appareils sur les 43 que possède la compagnie. Deux de celles-ci, seulement, avaient cependant une im-

portance comparable à celle qui a causé l'incident de Boston.

Chacun des 11 appareils en question sera modifié et verra son cône de queue renforcé. La société d'Etat a de plus décidé de doubler la fréquence des examens radiographiques que subissaient déjà ses appareils en plus d'ajouter un examen visuel quotidien.

Enfin, tous les pilotes de DC-9 d'Air Canada ont reçu l'ordre de plafonner à 25.000 pieds d'altitude plutôt qu'à 35.000 pieds comme c'est l'habitude afin de diminuer le (Suite à la page A2, 1re col.)

Port-Cartier entend faire rouvrir son usine de pâtes

par Gilles OUELLET
envoyé spécial du Soleil

PORT-CARTIER — Une semaine après l'annonce par ITT-Rayonier de la fermeture pour une période indéterminée de son usine de pâte à dissoudre de Port-Cartier, la population commence à peine à réaliser ce qui se passe pendant que les autorités municipales et les corps intermédiaires cherchent des solutions pour assurer un avenir aux quelque 1.300 travail-

leurs directement touchés par cette décision.

Le maire, M. Bernard Dionne, et le président de la Chambre de commerce locale, M. Victor St-Onge, sont de ceux qui demandent la réouverture de l'usine après sa prise en charge par d'autres intérêts, soit des entreprises papetières ou l'Etat avec des groupes locaux et les travailleurs.

"Que ITT se débrouille seule ou qu'elle cède le tout pour une valeur de faillite", affirme M. St-Onge qui dit ne

pas vouloir "d'un Tricofil à Port-Cartier".

Pour le maire Dionne, les ressources sont toutes sur place et il faut que l'usine reprenne ses opérations sous une forme ou sous une autre. "Environ 300.000 unités de bois sont coupés, en plus de 20.000 unités de copeaux, les ouvriers et les installations sont là et il faut relancer l'affaire", répète le maire à ses concitoyens et aux nombreux journalistes qui passent à son bureau depuis une semaine.

MM. Dionne et St-Onge conviennent cependant que cet optimisme pourrait difficilement se concrétiser avant six mois à un an; d'ici là, de nombreux problèmes surgiront et il faut "tout faire pour éviter une détérioration sociale", soutient M. Dionne.

Comité de relance

Pour éviter un éparpillement des énergies dans cette affaire, le maire a pris l'initiative de réunir les dirigeants municipaux, les corps intermédiaires (Suite à la page A2, 1re col.)

La tragédie du . . . (Suite de la première page)

a par la suite été certifié et replacé dans l'aile droite du F-27.

M. Bajada a pu établir que la fêlure datait de bien avant 1977, à cause d'une évidente différence de couleur sur le métal, à l'intérieur de la fissure.

Le témoin a mentionné que cette fissure avait été causée par une friction entre le rotor et une autre pièce métallique. Les techniciens ont maintenant remédié à la situation en insérant un joint non métallique entre les deux pièces en question pour éviter toute friction.

Lorsque le pilote a fait tourner les moteurs à plein régime, durant le décollage, le rotor droit défectueux s'est sectionné en trois parties et a fait éclater la partie avant du moteur et son enveloppe métallique.

Lorsque le moteur droit a explosé, il a été établi que l'appareil était déjà dans les airs (environ 15 pieds) et qu'il devait prendre un peu d'altitude pour revenir le plus tôt à la piste 30, au sud de l'aéroport.

Mais, en explosant, le système électrique s'est rompu (pour des raisons inconnues) en ce qui a trait au train d'atterrissage qui n'a pu être placé en position de vol et permettre à l'appareil de prendre de la vitesse et

de l'altitude. Cette friction au vent, et celle causée par la disparition de la forme aérodynamique du moteur droit, ont empêché le F-27 de voler à plus de 125 pieds d'altitude, a relaté pour sa part l'enquêteur René Leroux, de Transports Canada, précisant que le pilote a fait ce qui se devait d'être fait en pareille circonstance.

M. Leroux, qui, comme la plupart des autres témoins experts, a témoigné en anglais, a indiqué que l'appareil ne volait qu'à une vitesse d'environ 85 noeuds au moment de l'impact, alors que sa vitesse d'envol doit être d'au moins 103 noeuds.

Il a ajouté que le pilote se devait de tourner à droite comme il l'a fait (il y a des obstacles à gauche). «Tôt ou tard, il devait tourner. Je ne crois pas qu'il aurait pu faire autrement».

Un autre enquêteur de Transports Canada, M. Paul Aldony, qui a 40 années d'expérience dans le métier, a certifié que l'avarie qu'avait subie le même appareil (CF-QBL) de Québec, le 31 août 1971, à l'aéroport de Havre-Saint-Pierre, et dont LE SOLEIL avait fait état peu après le crash de mars dernier, ne pouvait en aucune façon être reliée à la tragédie de cette année.

Il a précisé que c'est lui-même qui

avait enquêté sur cet incident et "je sais de quoi je parle".

De son côté, l'enquêteur-chef de Transports Canada, M. Jack Unger, a témoigné à l'effet qu'il ne croit pas que l'avion ait pu voler plus qu'il ne l'a fait avec les morceaux qui lui manquaient et que le pilote a fait de son mieux.

Finalement, un enquêteur de la compagnie Québecair, M. Daniel Farion, a déclaré que la société pour laquelle il travaille entraîne ses pilotes de façon continue en simulant des pertes ou des ratés de moteur et que cet entraînement est appliqué pour tous les avions de la compagnie, y compris les F-27.

Tout au cours de l'enquête, un avocat, Me Melvil Smith, a continuellement cherché à savoir si le blâme était imputable aux employés de la tour de contrôle de l'aéroport. Les témoins experts interrogés ont tous répondu dans la négative.

La Quotidienne
6-8-2

Port-Cartier entend... (Suite de la première page)

diaires et les syndicats dans un comité de relance.

Les membres de ce comité rencontreront aujourd'hui le ministre Yves Bérubé, de passage à Port-Cartier. Selon les informations recueillies hier, la rencontre permettra d'abord de soulever des questions puis de soumettre des propositions.

Ainsi, des membres veulent des éclaircissements sur cette annonce de fermeture: y a-t-il eu un avis comme l'exige le Code du travail avant l'annonce? Qu'advient-il du bois coupé et des installations en place? Le gouvernement a-t-il des recours à l'endroit de la multinationale?

Ensuite, le comité demandera au ministre que soient débloqués des fonds pour procurer de l'emploi aux résidents affectés, que ces programmes d'aide soient mis sur pied, qu'il y ait possibilité pour des ouvriers de se recycler.

Le comité a déjà demandé qu'un haut fonctionnaire vienne ici afin de coordonner les efforts du milieu et pour avoir une sorte de ligne directe entre Port-Cartier et Québec pour répondre aux cas pressants et dans le besoin.

Par ailleurs, très préoccupé par les conditions de vie de la population, le maire Dionne a convoqué tous les présidents d'associations et de syndicats à une réunion, samedi, afin de venir en aide aux familles plus démunies. L'idée de créer une caisse d'entraide communautaire a été lancée.

M. Jos Rheault, coordonnateur des syndicats représentant les employés

de Rayonier, a assuré le maire que les syndicats participeront aux travaux des comités; M. Rheault a dit qu'il continuera par ailleurs d'exiger la tenue d'une enquête sur l'ensemble de ce dossier.

Réévaluer les projets

Cette décision de Rayonier oblige la municipalité à réévaluer tous ses projets, a dit le maire, qui a justement annoncé hier l'abandon immédiat d'un projet de développement domiciliaire.

La ville optera vraisemblablement pour la réalisation de travaux municipaux susceptibles de créer des emplois; des octrois seront demandés aux gouvernements pour ces travaux.

La réfection de la route 138 sur deux milles, l'aménagement des îles, d'une base de plein air et d'autres facilités, aideraient à passer l'hiver. Les autres entreprises seront invitées à embaucher la main d'œuvre disponible et à acheter localement afin de soutenir l'économie de Port-Cartier.

Rayonier a versé environ \$1 million en taxes municipales cette année sur des prévisions budgétaires de \$7.5 millions; cette perte de revenus explique la révision en profondeur à laquelle se livreront les dirigeants municipaux concernant les projets futurs.

Les autorités municipales sont aussi préoccupées par la dévaluation des maisons privées. La compagnie Rayonier possédait quelques centaines de maisons, dont plusieurs furent vendues aux travailleurs; l'ITT risque de récupérer plusieurs de ces maisons, surtout si les employés quittent la région. Des propriétaires sont d'ail-

leurs inquiets en raison de cette dévaluation des maisons; la ville se demande de son côté comment elle percevra des taxes sur des maisons ayant perdu leur valeur.

Contrats de six mois

Pendant ce temps, Rayonier a rencontré un certain nombre de ses employés cadres ces derniers jours et a offert à plusieurs d'entre eux des contrats de six mois; d'autres seront probablement mutés ailleurs alors que d'autres risquent d'être licenciés.

Ces informations sont venues de confidences puisqu'il est difficile d'obtenir des détails sur les intentions de l'ITT à propos de l'avenir.

Rayonier employait quelque 300 cadres et 125 employés de bureaux; à ce nombre, ajoutons 450 travailleurs forestiers et 525 employés d'usine. Ces derniers étaient en grève depuis le 4 juin 1979. Pour leur part, les travailleurs forestiers occupent des emplois saisonniers et sont mis à pied à l'automne.

Cette annonce de fermeture ressemble à un mauvais rêve à bon nombre de personnes. Plusieurs refusent de croire que l'ITT quittera pour vrai et croient qu'une autre compagnie prendra la relève.

Mardi, à la réunion du conseil municipal, le maire fit le point sur les démarches effectuées par la ville dans le dossier; à la période des questions, aucune des 60 personnes présentes n'a soulevé l'affaire de Rayonier, interrogeant plutôt le maire sur les nouveaux tarifs de location de la patinoire à l'aréna...

Fissures dans... (Suite de la première page)

niveau de pressurisation, même si cela implique une plus importante dépense de carburant.

Fissure apparente

Après avoir examiné de plus près les radiographies faites lors du dernier examen de l'appareil qui a atterri d'urgence à Boston, lundi, les spécialistes d'Air Canada ont découvert la trace de la fissure qui commençait à se dessiner.

M. C.N. Munson, directeur de la maintenance-avions à Air Canada, a expliqué que son premier souci était de déterminer pourquoi et comment cette défectuosité n'avait pas été aperçue à cette dernière inspection.

Je dois dire, a cependant indiqué M. Munson, que, même à l'examen radiographique, la fissure était extrêmement difficile à relever. La raison principale pour laquelle nous l'avons décelée, en examinant de nouveau la radiographie, est que cette fois, nous savions exactement ce que nous cherchions, et où regarder.

La découverte de cette fissure a été signalée au ministère fédéral des Transports, aux fabricants de

l'appareil et aux agences gouvernementales américaines.

Le réseau de télévision américain CBS rapportait, hier, que six incidents similaires, quoique survenus au sol, se sont déjà produits.

Catastrophe évitée de peu

Quant à l'incident de Boston, les enquêteurs ont appris que l'imperfection qui s'est manifestée aurait pu causer de bien plus importants dommages, et même une catastrophe.

Un des hauts dirigeants de l'Administration fédérale de l'aviation, aux États-Unis, a indiqué que si la fissure avait dévié, n'eût été que d'un soupçon, de son tracé, la catastrophe eût été inévitable. Heureusement, l'incident n'a occasionné que de légers problèmes de contrôle de l'appareil pendant qu'il survolait l'Atlantique, en route vers Halifax, et il a pu rebrousser chemin jusqu'à son point de départ, Boston.

L'enquête démontre que le contrôle du gouvernail d'altitude s'est brisé et que l'alimentation en essence du moteur ne se faisait pas normalement. Le moteur gauche,

lui, n'a pas renversé la vapeur pour aider au freinage à l'atterrissage.

Le système d'urgence d'oxygène pour les passagers a aussi fait défaut, mais les experts n'attachent pas tellement d'importance à cette anicroche supplémentaire puisque la perte d'altitude rapide de l'appareil a permis aux personnes qui étaient à bord de respirer l'air extérieur.

Enfin, l'air climatisé a cessé de fonctionner et le plancher de la cabine s'est déformé.

Incidents en chaîne

On pourra bientôt parler d'incidents en chaîne dans le monde de l'aviation si la tendance se maintient. Déjà, McDonnell-Douglas, qui fabrique le DC-9, a vu tous ses DC-10 cloués au sol pendant plus d'un mois aux États-Unis après l'accident qui a coûté la vie à 273 personnes à Chicago le printemps dernier.

Samedi et mardi derniers, deux Boeing 707 ont perdu des morceaux en vol, l'un au-dessus de la baie de San Francisco, l'autre au-dessus d'une banlieue de Chicago. Dans les deux cas, les appareils ont pu rentrer à l'aéroport sans ennui majeur.

Jusqu'à maintenant, a déclaré M. Harguindeguy aux journalistes, nous avons eu recours à des moyens de pression civilisés en minimisant les effets sur la population. Nous devons constater que ces mesures n'ont pas eu le résultat espéré et nous devons maintenant songer à des mesures qui affecteront la population.

Quels secteurs au juste? Le service des allocations familiales, celui des accidents de travail, le secteur de l'assurance-maladie, etc...

Le président du SFPQ a déclaré que le syndicat ne retournera à la table des négociations que lorsque le gouvernement acceptera de formuler de nouvelles offres.

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec n'entend pas recourir à la grève générale pour l'instant. Non seulement, le mandat lui fait défaut mais encore un débrayage de l'ensemble des syndicats du SFPQ entraîne-t-il un déboursé d'un million de dollars dans la caisse du SFPQ.

Fonctionnaires: les... (Suite de la première page)

sont finalement venus à une entente sur ce sujet.

Elle stipule que le SPQG pourra disposer de six membres libérés de façon permanente pour être affectés à la négociation, aux frais de l'employeur, et d'autant d'autres personnes, aux frais du syndicat, que les besoins de la négociation nécessitent.

C'est la mobilisation des professionnels qui a eu raison de l'entente patronal et qui a forcé le gouvernement à accorder au SPQG un régime de libérations fondé sur les conditions existantes aux tables du front commun, a commenté le chef des troupes syndicales, M. Marcel Théberge.

Cette entente a aussi un double effet: non seulement la grève est écartée mais encore la négociation reprend-elle intensivement pour une période de dix jours.

Les fonctionnaires

Chez les fonctionnaires, la situa-

tion se corse. Comme LE SOLEIL le révélait, hier, un problème de taille vient de surgir à la table des négociations. On ne s'entend pas sur le nombre de fonctionnaires qui oeuvrent au gouvernement. L'Etat dit en employer 45.000 tandis que le syndicat en dénombre seulement 35.000, ce qui a des répercussions importantes sur les conséquences financières d'une augmentation des salaires.

Pour le gouvernement, c'est, entre l'offre et la demande, un écart de \$26 millions, pour le syndicat, c'est \$14 millions.

L'Etat, selon les propos formulés en conférence de presse par le président Jean-Louis Harguindeguy, refuse toujours d'accorder une provision pour l'accroissement de la richesse collective (2 pour 100 de hausse).

Pour hâter le règlement et devant un constat d'échec, le syndicat entend donc intensifier ses moyens de pression.

Vol d'un avion à Sainte-Foy

L'aéroport de Québec, à Sainte-Foy, a été le théâtre d'un cambriolage inusité puisque la compagnie Aviation Cloutier, de Montmagny, a rapporté la disparition d'un de ses avions, hier soir, vers 18h30.

Il s'agit d'un bimoteur, à quatre places, du type "Twin Comanche". Il a été aperçu pour la dernière fois, lundi dernier, à 1h10, sur la rampe 2 de l'aéroport.

Selon la sûreté municipale de

Sainte-Foy, où un représentant de la compagnie, M. Irénée Garant, a logé la plainte de vol, c'est probablement la première fois qu'un tel "vol" est commis à cet endroit.

Les policiers de la localité ont immédiatement alerté les forces de l'ordre des autres régions de la province de même que celles du reste du Canada et des États-Unis. Répondant aux lettres d'appel CFXAK, l'avion a une autonomie de vol de 800 milles.

le mot
du jour

Mise en boîte

L'expression "mettre en conserve" signifie "mettre en boîte". Elle ne se met donc pas au pluriel comme le mot "conserves" qui désignent les substances alimentaires conservées. Cela ne change rien au goût.

Pierre BELLEAU

LA CONTEMPORAINE

LE MANTEAU Souligné de Mouton de Perse

Paris lance une nouvelle façon de porter cette fourrure. Notre version: en empiècements aux épaules et aux manches... col montant entouré d'un lien, patte de serrage aux poignets, pure laine, noir... 8 à 14... \$335

la maison
simons
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy





Le Soleil, Gilles Lafond

M. Joseph Bajada, analyste de profession, indique où il a découvert la fissure qui est responsable de la mort de 17 des 24 passagers du vol 255 de Québecair, le 29 mars dernier, à Sainte-Foy.

Chute du F-27: cinq survivants racontent

par Guy DUBE

Cinq des sept survivants de la tragédie du F-27, survenue le 29 mars dernier à Sainte-Foy, sont venus raconter, hier, au cours de l'enquête du coroner qui présidait Me Cyrille Delage, ce qui s'est passé à l'intérieur du bimoteur entre le décollage et le "crash".

Ils ont tous pu survivre à la tragédie parce qu'ils prenaient place à l'arrière de l'appareil.

Un seul des cinq témoins ne se rappelle d'absolument rien, entre le moment où il s'est assis dans l'avion et celui où il s'est réveillé à l'hôpital. Il a expliqué à l'avocat de la Couronne, Me Claude Champoux, qu'il a un trou de mémoire entre ces deux moments précis, perte de

mémoire probablement causée par le choc de l'accident.

Les quatre autres survivants du F-27 de Québecair se connaissent tous. Ils revenaient d'une réunion à Québec. Ils font partie de l'Association provinciale des enseignants protestants du Québec et retournaient à Montréal. Il s'agit de leur président Donald Peacock, ainsi que d'Ardele Warr, d'Alan Lombard et de Harold Linton.

Moteur en flammes

De leurs témoignages, il ressort que l'hôtesse de l'air, Danielle Ouellette, 24 ans, qui a péri dans l'accident, s'est levée en voyant des flammes s'échapper du moteur droit de l'appareil.

Elle est ensuite allée voir le pilote André Bessette et le copilote Alain Willaume, dans leur cabine, en est ressortie quelques instants plus tard, et a demandé aux passagers de se pencher, sur leurs sièges, la tête repliée, protégée par les bras et les mains.

Mlle Ouellette a en outre demandé à quelques passagers d'aller s'asseoir vers l'arrière, du côté gauche.

Ardele Warr a déclaré qu'elle a vu des petites flammes s'échapper du moteur droit. Un peu plus tard, elle a senti l'appareil pencher vers la droite. Elle a enlevé ses verres et s'est penchée, les mains sur la tête pour se protéger. Elle ne se rappelle plus rien de l'accident lui-même. Quand elle s'est réveillée, elle était étendue sur une mince couche de neige. Il y avait des débris partout autour d'elle. Linton et Lombard

étaient à ses côtés. Ce sont d'ailleurs les trois seules personnes à être parties d'elles-mêmes du lieu de l'écrasement. C'est le policier Amédée Duguay, de la Sûreté du Québec, qui les a accueillis tous les trois dans son domicile de la rue Champigny. Quelques minutes plus tard, ils ont été conduits au CHUL, où ils ont été hospitalisés quelques jours, le temps d'être traités pour des fractures et des contusions multiples.

Harold Linton a eu connaissance de l'explosion du moteur, à bord de l'avion, au moment où il amorçait son décollage. Il s'est empressé de regarder à travers le hublot et a vu des flammes. Après son témoignage, il a raconté au SOLEIL qu'il est presque certain que l'hôtesse et quelques autres personnes étaient encore debout dans l'allée au moment de l'impact.

Alan Lombard a également eu connaissance de l'explosion et a vu des flammes brillantes autour du moteur droit. Il a eu connaissance que le Fairchild a penché et a tourné vers la droite. Il a eu connaissance des allées et venues de l'hôtesse qui aurait dit aux passagers que "tout est sous contrôle".

Quant à Donald Peacock, il faisait des blagues sur les "crashes" d'avion avant que le F-27 ne s'apprête à décoller. "Mes amis me demandaient pourquoi je gardais mon manteau. Je leur ai répondu qu'il me servirait en cas de crash", a-t-il raconté. Après l'écrasement, il se souvient des gens qui sont venus

l'aider et l'éloigner de l'avion qui a pu la suite explosée. "Je les remercie", a-t-il souligné.

Les deux autres rescapés n'ont pas pu venir témoigner à cause de leur état de santé. Leur avocat a produit un certificat médical au coroner. Il s'agit de Johanne Demontigny, de Québec, et de David Zavitz, un Ontarien.

Aide

De nombreux policiers ambulanciers et témoins oculaires sont venus tour à tour raconter comment ils ont vu l'appareil s'affaïsser sur le sol ou de quelle manière les passagers ont été secourus ou évacués de l'avion en flammes.

On sait que le F-27 est passé à quelques pieds seulement de la résidence des frères du Sacré-Coeur, située un peu en retrait de la route de l'Aéroport, à Sainte-Foy.

Le frère Jean-Marc Hains, entre autres, se promenait sur la galerie, à l'arrière de la résidence, lorsqu'il a été intrigué par un avion qui passait tout près. "Les avions ne passent jamais là", a-t-il souligné.

Il a couru jusqu'au bout de la galerie et a vu de la fumée qui s'échappait de l'appareil en difficulté. "Il est tombé comme une poche", a raconté le témoin oculaire.

"J'ai eu un réflexe un peu curieux. Je suis allé chercher mon appareil photographique et je suis revenu sur la galerie", a ajouté M. Hains.

Jack Jarry fera face à 3 chefs d'accusation

par Marcel COLLARD

Un autre personnage cité par la CECO, Jacques "Jack" Jarry, 38 ans, de Montréal, a été traduit en cour des sessions de la paix, hier, sous trois chefs d'accusation pour extorsion, fraude et substitution de personne.

Il subira une première enquête préliminaire, le 3 octobre, pour avoir, de complicité avec d'autres individus, extorqué une somme de \$45.000, de M. Guy Paquet, le 25 septembre 1972, à Montmagny, par menaces et violence.

Le 14 novembre, un juge instruira une enquête préliminaire dans un dossier de fraude d'une somme de \$8.014 de la compagnie d'assurances "La Prévoyante" le 25 juillet 1973, à Thetford Mines, et de substitution de personne pour commettre cette fraude.

Représenté par Me Frank Shoofey, Jarry a dit au juge Anatole Corriveau qu'il avait l'intention de

reprendre son travail de chaudronnier et qu'il était en quête d'un emploi. Me Jean-François Duchaine, procureur du ministère public, qui avait assumé le dossier devant la CECO, a fait part au juge qu'il ne s'opposait point à la requête en cautionnement, d'autant plus que Jarry s'était toujours présentée et qu'à sa demande, il s'était livré lui-même aux policiers au cours de la matinée.

Le prévenu avait été condamné à six ans de pénitencier, en 1960, pour un vol à main armée. Libéré en 1964, il commettait un nouveau vol à main armée en 1965 et il était condamné à huit ans de pénitencier. Depuis sa remise en liberté, en 1970, il fut condamné à un an de prison, durant l'été 1975, pour un incendie criminel survenu en 1971.

Le juge Corriveau a ordonné la remise en liberté de Jarry, moyennant la signature d'un engagement personnel de \$4.000 pour chacun des dossiers.

Robert Delarosbil est victime d'une erreur de la CECO

par Marcel COLLARD

Le procureur de la Commission d'enquête sur le crime organisé, Me Jean-François Duchaine, a fait part, hier, que la photo de M. Robert Delarosbil avait été diffusée par inadvertance puisque ce dernier n'a été associé à aucun acte criminel relaté lors des audiences publiques, à Québec et qu'il fut victime d'une erreur.

Au cours d'une conversation téléphonique, Me Duchaine a confirmé au journaliste du SOLEIL que M. Delarosbil avait simplement été mentionné comme ancien portier au bar "Le Caillou".

Me Duchaine a dit regretter que la publication de la photo ait pu causer préjudice et il a confié qu'un porte-parole de la CECO avait tenu à communiquer avec la compagnie qui employait M. Delarosbil pour rétablir les faits.

Dans une mise en demeure adressée au SOLEIL et à ses deux journalistes assignés à la couverture des audiences, M. Delarosbil, par son procureur, Me Pierre Gingras, signale que la diffusion d'une photo de police, prise à la suite d'une histoire banale, et figurant avec les photos d'individus auxquels il n'avait jamais été associé, lui occasionnait des torts et des problèmes graves. "Je souhaite, écrit-il, que le rétablissement des faits pourra, dans une certaine mesure, rétablir ma réputation et ma crédibilité. Il n'est pas juste que j'aie perdu mon emploi à la suite de ces publications."

Interrogé par le SOLEIL, hier, M. Delarosbil a déclaré que le fait d'avoir travaillé dans un bar ne devait pas le relier à des actes répréhensibles commis par d'autres individus. Il a travaillé comme électricien, possédant une carte de compétence, sur les chantiers de construction, durant quelques années. Il a aussi été portier au bar Le Caillou durant cinq ans avant d'entrer à l'emploi d'une autre compagnie où il fut trois ans.

Depuis quelques mois, il avait entrepris d'intenses démarches pour trouver un autre emploi.

Au moment de la publication des photos de personnes mentionnées lors des audiences, soit le 7 septembre, quelqu'un lui aurait laissé entendre qu'il était inutile de se présenter au travail qu'il exécutait à titre d'employé surnuméraire.

Interrogé par LE SOLEIL, le directeur général de cette compagnie, M. Bernard Malo, a affirmé n'avoir donné aucune instruction en ce sens. Il a promis de consulter ses collaborateurs immédiats pour s'enquérir de la situation et réparer éventuellement les dégâts. "Personnellement, nous a-t-il déclaré, je sais que M. Delarosbil a la réputation de bien accomplir son travail; son nom demeure sur la liste des gens que nous employons comme surnuméraires et j'étais surpris d'apprendre qu'il avait été rayé."

"La compagnie, a ajouté M. Malo, n'a même jamais congédié quelqu'un qui était accusé, tant que la culpabilité n'avait pas été démontrée."



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Robert DELAROSBIL



Le Soleil, Gilles Lafond

Me Cyrille DELAGE

MOTEL METROPOLE
5225, boul. Métropolitain est (sortie 77) Montréal
Tarifs spéciaux pour voyageurs de commerce
RES.: (514) 322-8640
Mme Pierrette Gingras

Un style qui est le vôtre...
Uniquement les plus beaux vêtements.

Jean Fortin inc.
12, DE LA FABRIQUE
692-2490

Quelquefois le génie est le mot d'un enfant

Germain Nouveau (1851-1920)

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!



DEPOT A TERME

11%

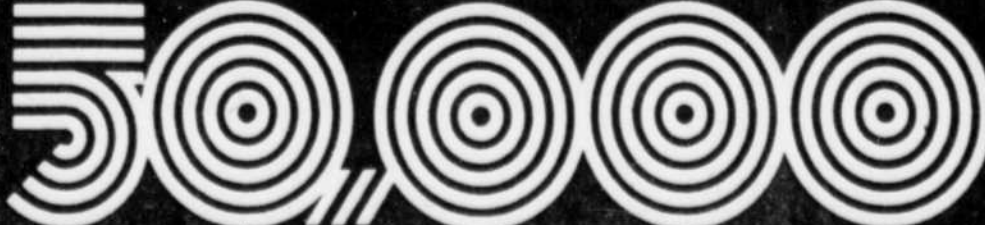
30 JOURS A 3 ANS INTERETS PAYES 2 FOIS PAR AN

Caisse d'Entraide Economique de la Capitale

529-0325

* INSTITUTION INSCRITE A LA REGIE DE L'ASSURANCE-DEPOT

CBV RADIO 980 AM
maintenant



watts

Avec Louis Thiboutot, Jean-Maurice Bailly, Lizette Gervais, Jacques Boulanger, Andréanne Lafond, Gilles Jobidon, Jacques Bureau, Louis Hardy, Pierre Paquette, Christiane Suzor, Mouffe, Jacques Languirand, Richard Joubert, Renée Hudon, Réginald Martel, le Père Legault, Raymond Labrecque, Daniel Guérard, Raoul Duguay... et bien d'autres.

CBV/980/AM

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

Couvent du Bon-Pasteur

Au ministre Ouellet de donner le feu vert au projet

par Denis ANGERS

Le ministre québécois des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette, n'a plus maintenant qu'à donner son accord pour que le vieux couvent du Bon-Pasteur devienne la bougie d'allumage de la "nouvelle colline parlementaire de Québec". D'une colline partiellement retransformée en milieu de vie, par l'aménagement de 214 nouveaux logements coopératifs.

Ce feu vert ministériel, la Corporation d'aménagement du couvent l'a réclamé carrément, hier, au moment où elle rendait public son plan directeur de transformation du site compris entre les rues Lachévière, Saint-Amable et Berthelot, à la haute ville.

Par la voix de son président, M. Jos Villeneuve, la corporation — un organisme sans but lucratif regroupant une pléiade de citoyens du coin, d'experts-conseils et de groupes communautaires — estime que, ce plan d'aménagement terminé, la balle est dans le camp du ministre Ouellette. C'est à lui à rendre

une décision finale sur la vocation future de l'ancien couvent, un vaste complexe comprenant dix immeubles dont le ministère des Travaux publics est propriétaire depuis 1975.

Nous sommes prêts à commencer les travaux, de dire M. Villeneuve. Nos plans sont achevés et l'argent nécessaire est là. Tout ce qu'il manque, c'est l'accord gouvernemental, un accord que M. Villeneuve souhaite recevoir d'ici octobre, pour le troisième anniversaire de la lutte menée par les citoyens de la haute ville pour préserver le couvent.

Action immédiate

Selon l'architecte Jean Côté, aussi membre de la corporation, l'assentiment du ministère ne saurait retarder. Ces bâtiments ne peuvent passer un autre hiver sans être chauffés, estime-t-il. Sinon, certains d'entre eux risquent de devenir irrécupérables à fins d'habitation.

Donnant l'exemple de toits pourris

qui coulent, de murs de pierres qui risquent de craquer à cause du gel et de l'humidité des lieux, M. Côté souhaite entreprendre ces travaux d'urgence, dès la semaine prochaine si possible.

Ces mesures temporaires prises, l'architecte du projet se dit prêt à lancer les travaux de reconversion à compter du mois prochain, de manière à pouvoir livrer aux coopérants une première tranche de 33 logements en juillet 1980. Selon M. Côté, les travaux devraient d'ailleurs aller rondement, les chantiers de recyclage étant habituellement moins longs que les chantiers de construction neuve.

C'est ainsi que, à raison d'une mise en chantier aux trois mois, l'ensemble du projet — six coopératives d'habitations autonomes et un centre communautaire géré par un organisme sans but lucratif — pourrait être complété d'ici le mois de mars 1982.

Financement et autogestion

Évalué à quelque \$6 millions, le projet Bon-Pasteur — tel que défini dans le plan d'aménagement — devrait comprendre 214 unités d'habitations, réalisées au coût moyen de \$26.000 chacune. Ces logements à prix modérés seront offerts aux membres des coopératives-membres pour des loyers variant entre \$100 et \$230 par mois.

Déjà, de révéler hier les promoteurs de la corporation, des engagements fermes ont été conclus avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), engagements portant sur le premier des six chantiers coopératifs. Il s'agit de prêts garantis par la SCHL mais qui seront contractés sur le marché privé, pour un montant total de \$5,5 millions.

Quant à la participation du gouvernement québécois, elle s'élèvera, outre bien sûr la cession des bâtiments, à quelque \$750.000, principalement consentis par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Pour ce qui est des coopératives proprement dites, elles s'adresseront à trois catégories de citoyens ce qui, d'estimer les auteurs du plan d'aménagement, permettra au complexe Bon-Pasteur de refléter la diversité sociale du milieu. Ainsi, deux des six coopératives seront axées sur les besoins des personnes âgées. Deux autres toucheront prioritairement des fonctionnaires retraités alors que les deux dernières recruteront familles monoparentales et jeunes couples sans enfant.

L'organisation de ces coopératives, qui seront les maîtres d'œuvre des travaux de conversion de leurs immeubles, va d'ailleurs bon train. Trois sont d'ores et déjà structurées — les groupes "Grandir en ville", "Faubourg Saint-Louis" et "Sainte-Marie" — et les trois autres devraient l'être aussitôt la décision gouvernementale connue.

Appel à la municipalité

La corporation du couvent Bon-Pasteur devait également profiter du

dépôt de son plan directeur pour en appeler aux autorités municipales. De dire M. Hubert Fortin, un des porte-parole du groupe, la ville de Québec pourrait également faire sa part en incluant le complexe Bon-Pasteur dans la zone de restauration domiciliaire qui couvre actuellement tout le quartier Saint-Jean-Baptiste, au nord du boulevard Saint-Cyrille.

Ce faisant, le projet Bon-Pasteur pourrait quasiment doubler la proportion de personnes à faibles revenus pouvant se prévaloir du programme coopératif. Ils représenteraient conséquemment près de 40 pour 100 du total des coopérants, en vertu de programmes d'assistance patronnés par la Société d'habitation du Québec. Une rencontre avec le maire Jean Pelletier est d'ailleurs prévue à ce sujet pour lundi prochain, rencontre qui augure bien puisque, selon le président Villeneuve, la municipalité est déjà gagnée aux avantages de la reconversion domiciliaire du couvent.

Sainte-Foy: les fonctionnaires municipaux sont mécontents

par Vincent CLICHE

Les employés municipaux de Sainte-Foy (cols blancs) ont manifesté, hier, pour protester contre la lenteur des négociations entreprises depuis janvier dernier avec la ville et le refus de cette dernière de leur reconnaître le droit de toucher une augmentation de salaires représentant l'amélioration de leur niveau de vie.

Selon Mme Carmen Richard, présidente du Syndicat des fonctionnaires municipaux de la ville de Sainte-Foy, qui regroupe environ 200 membres, les moyens de pression ont débuté tranquillement mais ils iront en s'amplifiant.

Les cols blancs ont d'abord commencé à porter les jeans au travail; hier, plusieurs d'entre eux avaient revêtu des déguisements. Ces travailleurs ont le droit de faire la grève, puisque les délais de conciliation sont expirés. Ils pourraient déclencher un arrêt de travail en tout temps après avoir envoyé au ministère du Travail l'avis de 8 jours prévu dans le code du travail pour les employés des services publics.

Les salaires

Le litige entre la ville et ses fonctionnaires porte essentiellement sur les salaires, puisque c'est la seule clause de leur convention collective qui demeure ouverte et qui est négociable chaque année.

L'ensemble de la convention, signée l'an dernier, est valide jusqu'à l'an prochain. Mais selon la formule utilisée depuis deux conventions, soit depuis 5 ans, les augmentations de salaire sont négociables chaque année.

Depuis cinq ans, de dire Mme Richard, nous n'avons eu aucun problème avec cette formule. Elle nous avait été vendue par le maire Ben Morin et nous l'avions acceptée.

Cette formule prévoit que l'augmentation des salaires des fonctionnaires se fera selon deux critères: un pourcentage d'augmentation représentant la conservation du pouvoir

d'achat des travailleurs en prenant comme base de calcul l'indice des prix à la consommation et un deuxième pourcentage représentant l'amélioration du niveau de vie des travailleurs.

Cette année, selon Mme Richard, la ville de Sainte-Foy refuse de reconnaître une augmentation de salaires au niveau de l'amélioration du niveau

Cette année, ils nous offre zéro, alors que dans les années passées on obtenait au moins 2 pour 100 à ce niveau. On sait que cette question est négociable chaque année mais la

position de la partie patronale équivaut à un non-respect de la convention collective" ajoute Mme Richard.

Le directeur du personnel de la ville de Sainte-Foy aurait déclaré à la dernière séance de conciliation qu'il n'avait pas de mandat et aucune marge de manœuvre pour négocier cette question.

Le syndicat veut donc faire pression auprès du conseil municipal qui est le seul à pouvoir donner ce mandat.

Le temps presse puisque les négociations durent depuis déjà 9 mois et que la prochaine réouverture de la convention se fera en janvier prochain.

Position patronale

Selon un porte-parole patronal, la ville offre cette année à ses employés une augmentation de salaires de 9,4 pour 100 représentant l'indexation des salaires au niveau du coût de la vie. Si on ajoute le montant forfaitaire, donné au début de l'année, cette augmentation serait de 10,5 pour 100.

La ville admet qu'elle n'offre rien au sujet de l'amélioration du niveau de vie mais elle justifie sa position à partir du contexte économique national et provincial, de la parité de ses fonctionnaires avec ceux qui accomplissent des tâches semblables ou comparables dans d'autres administrations et, enfin, de la volonté de la ville de freiner l'augmentation des dépenses municipales et des taxes.

Le porte-parole patronal affirme cependant que la ville a garanti à ses fonctionnaires que cette position est celle adoptée cette année et que cela ne signifie pas que l'amélioration du niveau de vie ne sera pas négociable l'an prochain.



Des fonctionnaires municipaux de Sainte-Foy se sont présentés au travail déguisés, hier, pour protester contre la lenteur de leurs négociations avec la ville concernant leurs conditions salariales.



le marché de la place

Place de ville, Sainte-Foy
Route de l'Église & Chemin des Quatre-Bourgeois
Légumes frais de nos producteurs
Pain de ménage-Fromage-Fruits
Artisanat-Flours Centre Jardin

SPECIAL - Jeudi - Vendredi - Samedi \$1.99
Sac de patates 50 lb

Ouvert de 8h30 à 21h tous les jours de la semaine

le marché aux puces

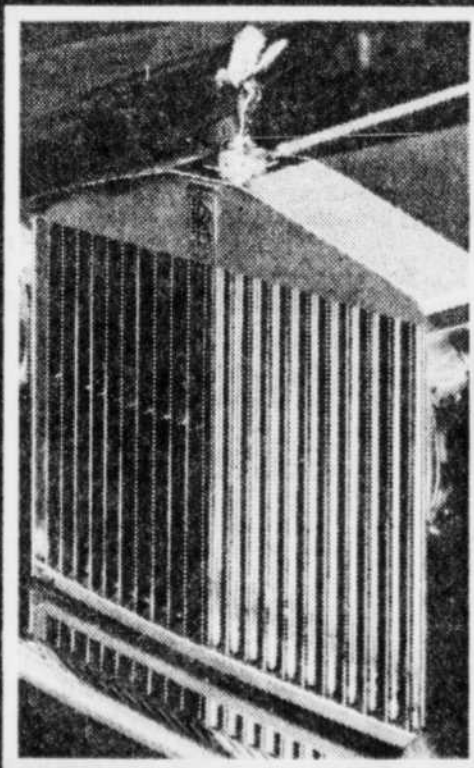
Tous les dimanches de 10h à 17h

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE INCLUS

Réservations: 657-4070



La Rolls-Royce



- Camargue
- La découvrable Corniche, carrosserie de Mulliner, Park Ward.
- La berline Corniche à deux portes, carrosserie de Mulliner, Park Ward.
- Silver Wraith II
- Silver Shadow II

Les appellations "Rolls-Royce", "Silver Shadow" et "Silver Wraith", ainsi que la mascotte, l'insigne et la calandre Rolls-Royce sont des marques déposées de Rolls-Royce.



ROLLS-ROYCE MOTOR CARS LIMITÉE

3870 rue Griffith, St-Laurent, Qué. H4T 1A7

Tél. (514) 342-4332

3 DERNIERS JOURS

UNE BRILLANTE OPPORTUNITÉ

25% DE RABAIS

USTENSILES EN PLAQUÉ
ARGENT REGENCY DE BIRKS

C'est présentement le temps de commencer ou d'ajouter des pièces à votre collection.

Le Regency de Birks est fabriqué exclusivement dans nos ateliers. Utilisez-les chaque jour, ces pièces d'argenterie ne seront pas seulement éclatantes mais encore plus resplendissantes... toute votre vie, celle de votre fille et celle de ses enfants.

En cette période de constants changements, n'est-ce pas le temps de vous procurer cette coutellerie, alors que la valeur de chaque chose est plus importante que jamais.

16, de la Fabrique Place Québec Place Ste-Foy
692-3822 529-0231 653-4035

Place du Royaume, Chicoutimi.

BIRKS
JOAILLIERS

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Émile · Stoneham

Un lock-out chez Câblevision Ltée

par Tom FRECHETTE

Le service du câble est complètement interrompu depuis ce matin, alors que la direction de Câblevision Nationale Ltée, division de Québec, a décidé de mettre la clé dans la porte de son entreprise.

Ce lock-out, qui affectera une clientèle d'environ 70.000 abonnés pour une période encore indéterminée, contribue à jeter dans la rue son personnel formé de 108 employés.

Depuis surtout lundi de cette semaine, la situation dans l'entreprise était devenue pratiquement intenable à cause des ralentissements de travail et d'actes de vandalisme, tournant autour du non-renouvellement d'une convention collective, échue le 31 décembre 1978.

Dans un communiqué, la direction du câble confirme qu'elle accordera à sa clientèle un crédit sur le coût du service pour la période commençant le 16 septembre 1979.

Le maire Morin n'aura pas à témoigner dans le dossier Thompson

par J.-Claude RIVARD

Le maire Bernardin Morin de Sainte-Foy ne sera pas l'objet d'un interrogatoire après défense de la part de M. Victorin Thompson.

Le juge André Desmeules, de la cour supérieure, a en effet annulé l'assignation que M. Thompson a fait signifier au maire Morin pour le motif que les procédures font actuellement l'objet d'un arrêt de 30 jours.

En vertu d'une ordonnance émise le 30 août par le juge Vital Cliche, ce temps d'arrêt est celui de la période au cours de laquelle M. Thompson devra déposer au greffe de la cour supérieure divers documents sur lesquels il fonde sa réclamation en dommages-intérêts de \$6.245.800. La ville de Sainte-Foy, autant que l'industriel Carol Coulombe, visés par ces procédures, jugent ces documents essentiels pour assurer une défense pleine et entière.

En regard de l'assignation servie au maire Morin, M. Thompson avait argumenté que la ville de Sainte-Foy

n'a pas encore présenté de défense et que pareille intervention ne lui est pas permise. Le juge Desmeules a rejeté cet argument.

Interrogatoire

Ainsi que l'avait exigé la cour supérieure dans une ordonnance datée du 6 septembre, l'industriel Carol Coulombe et la ville de Sainte-Foy ont fait l'objet d'un interrogatoire après défense, le vendredi 7 septembre.

Le juge Desmeules a lui-même présidé ce genre de procédure, lequel se fait habituellement exclusivement entre justiciables et avocats, en compagnie d'un sténographe.

L'interrogatoire réclamé du maire Ben Morin devait être un complément aux propos alors recueillis et qui font présentement l'objet d'une transcription, de la version sténographique au texte écrit.

La cour supérieure doit être incessamment saisie d'une nouvelle procédure destinée à faire en sorte que la cause soit entendue de façon urgente et prioritaire.



Les Jardins du Lac Saint-Joseph tels qu'ils apparaîtront du haut des airs une fois qu'ils auront été réalisés.

Les plans des "Jardins du lac Saint-Joseph" sont disponibles

par Raymond GAGNE

Les contribuables de Fossambault-sur-le-Lac peuvent maintenant prendre connaissance du projet définitif de construction domiciliaire que la compagnie Modabec Inc. songe à réaliser sur le site de ce qui est convenu d'appeler la plage du lac Saint-Joseph.

Le plan a, en effet, été déposé à l'hôtel de ville de Fossambault, lundi dernier, le 17 septembre par les représentants de la compagnie.

On sait que les contribuables de Fossambault, c'est-à-dire, ceux qui habitent les zones contiguës à celle qui sera affectée par la réalisation du projet devront se prononcer, lors d'un référendum, sur l'opportunité qu'il y a ou pas d'amender le règlement de zonage actuel. A caractère commercial, cette zone devra devenir "zone résidentielle" pour que le projet Modabec puisse être entrepris. Le scrutin secret se tiendra le samedi 6 octobre prochain et une centaine de contribuables sont habilités à y participer.

Le projet

Le projet Modabec a pour nom: "Les jardins du lac Saint-Joseph". Il comprend la construction de 96 unités de logements réparties sur une superficie d'environ 450.000 pieds carrés et disposées par groupes de 3 et de 4 unités. La hauteur des modules ne dépassera pas 26 pieds.

Le pourcentage d'occupation de la superficie que requerra l'habitation est d'environ 15,3 pour 100. Le reste, soit 85 pour 100, sera réservé aux accès, aux espaces de stationnement et à l'aménagement paysager. Une allée piétonnière d'environ 50 pieds bordera le site du développement, sur toute sa longueur, le long du boulevard Gingras duquel les constructions seront éloignées de près de 80 pieds.

La réalisation du projet n'apportera aucun changement aux tracés actuels des rues Laliberté et Bellevue.

Evolution du projet

Au départ, l'entreprise conseil Pluram avait suggéré au promoteur Modabec de consacrer une superficie d'environ 22 pour 100 à l'habitation. Ce qui permettait la construction de 140 unités de logements. Modabec s'en tint toutefois à 120 unités, ce qui réduisait le taux d'occupation de la superficie totale à 18,5 pour 100.

Après avoir poussé plus loin les études et, en tenant compte de certains éléments tels la proximité du plan d'eau qu'est le lac Saint-Joseph, l'intérêt qu'il y avait de conserver aux rues Laliberté et Bellevue leur caractère actuel, Modabec a décidé de réduire à nouveau la densité de l'occupation résidentielle en ramenant à 96 unités, ce qui représenterait la limite minimale pouvant assurer la rentabilité du projet.

Modabec a également accepté, et ce dès le début, de se départir de la plage même du lac Saint-Joseph, la cédant à la municipalité pour que celle-ci puisse l'utiliser aux bénéfices de ses contribuables. La plage ainsi municipalisée aura une profondeur moyenne de 50 pieds et une longueur de près de 591 pieds.

La réalisation

Selon les représentants de Modabec, le projet "Les jardins du lac Saint-Joseph" sera réalisé en quatre phases ou, si l'on veut, sur une période de quatre ans, chacune des phases comprenant la construction de 24 unités. On aménagera d'abord la partie de terrain située près de la plage, c'est-à-dire, au nord de la rue Bellevue pour terminer sur celle située au sud.

D'ici à ce que le projet soit réalisé, et du moins, pour l'an prochain, le Club de voile de l'université Laval de même que le Club Manille et les amateurs de "windsurfing" pourront continuer à jouir de l'espace qui leur était alloué jusqu'à maintenant.

Par contre, Modabec a bien l'intention d'enlever le quai actuel et la pompe à essence qui s'y trouve de telle sorte que l'achalandage de ce secteur de la plage causé par les embarcations motorisées disparaisse et avec lui, les dangers d'accidents et de pollution qu'il représente.

Le promoteur est confiant que les contribuables de Fossambault acceptent le changement de zonage requis pour lui permettre de réaliser "Les jardins". Il se dit convaincu qu'il s'agit là d'un projet dont la municipalité de Fossambault tirera des avantages certains. Ainsi, dit-il, elle obtient gratuitement 30.000 pieds carrés de plage qu'elle aurait autrement eu à acheter à prix fort; elle n'a aucun investissement à faire puisque l'implantation du réseau d'égouts et d'acqueduc dans l'espace réservé au développement est à la charge du promoteur. Ce dernier croit d'ailleurs qu'une fois réalisés, Les jardins du lac Saint-Joseph, procureront à la ville des revenus de près de \$80.000 ce qui contribuerait à doubler ou presque les recettes annuelles actuellement perçues par la municipalité. "Sans compter, dit encore le promoteur, tous les autres avantages qu'un accroissement de la population ne manquera certes pas de multiplier pour le plus grand bénéfice des contribuables actuels et futurs."

Le conflit est terminé à la firme Briques Beauport Inc.

par Gérald OUELLET

Fin de la grève des 84 employés de la firme Briques Beauport Inc. de Beauport. Ce conflit avait débuté le 7 juin dernier. C'est ce qui ressort d'une assemblée générale tenue mardi au cours de laquelle les membres du Syndicat international des travailleurs unis des industries du ciment, de la chaux et gypse se sont prononcés en faveur de l'acceptation des offres patronales dans une proportion de 67 pour 100. Ce syndicat fait partie de la section 567 de la Fédération des travailleurs du Québec.

Comme l'indiquait M. Marc Côté, contrôleur de la firme Briques Beauport Inc., il s'agit d'un contrat de trois ans accordant aux travailleurs une augmentation de \$0.50 l'heure pour

1979, \$0.50 pour 1980 et \$0.70 pour 1981, sans toutefois obtenir l'indexation des salaires. M. Côté a précisé que les travailleurs avaient obtenu des gains appréciables sur le plan normatif et surtout à la clause des bénéfices marginaux. Comme exemple, il a mentionné qu'un travailleur qui obtiendrait un emploi à l'usine de Beauport recevrait un salaire minimum de \$6.25 l'heure. Pour ce qui est du retour au travail, M. Côté a déclaré que l'on rappellerait les employés selon leur ancienneté compte tenu du fait que la direction est à effectuer des changements à ses fours pour utiliser dorénavant le gaz naturel. Ce projet est en voie de réalisation grâce à la collaboration de SOQUIP.

Le conflit à la firme Briques Beauport Inc. avait amené la mise à

piéd des quelque 40 employés de la American Brick de Boischatel. Ils seront incessamment rappelés au travail.

Rejoint par téléphone, M. Carol Valcourt, président du syndicat, a déclaré qu'en tant que président, il avait trouvé le conflit très dur. Par contre, il s'est dit satisfait de la tournure des événements soulignant que les gains obtenus à la section des bénéfices assurances, les congés et les autres avantages étaient appréciables. Il a de plus profité des circonstances pour remercier publiquement le travail effectué par Me Clément Richard, député du comté de Montmorency à l'Assemblée nationale, qui a agi à titre de négociateur spécial dans le conflit. M. Côté partage également cette opinion.



LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

Les activités du Centre de services sociaux de Québec, qui avaient été perturbées au bureau de la rue de la Couronne, sont maintenant reprises normalement.

Tout le personnel de ce service invite donc les bénéficiaires de la ville de Québec et de Sillery à s'adresser à leur bureau régulier du 265, de la Couronne, téléphone 529-4971.

Tous les autres bureaux du Centre de services sociaux de Québec fonctionnent normalement.

Scholl

Le confort qui a du style

"Dover"
Cuir chameau ou noir
\$55



Escarpin

- Style classique
- Empeigne à élastique pour ajustement parfait
- Empeigne en cuir
- Semelle intérieure recouverte de cuir
- Arche coussinée
- Doublure en tricot soyeux

Scholl

Magasin pour le confort® des pieds
Tout ce qu'il y a de mieux pour vos pieds
495, boul. Charest est (Coin rue de l'Eglise)
Québec 2, Tél.: 525-7949

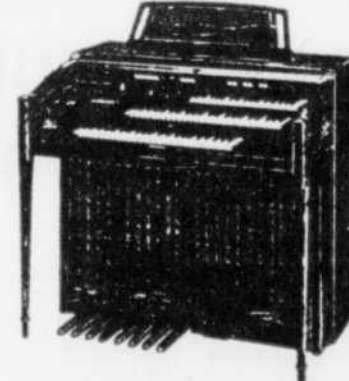
LE "SPANISH PECAN" DE KIMBALL



Construit selon la méthode "Unilock Back" exclusive aux pianos Kimball qui résiste à plus de 18 tonnes de pression sur les cordes et ce, pour la vie du piano. Nous pouvons également vous offrir plusieurs autres modèles aux caractéristiques luxueuses et offrant un magnifique rendement musical.

Rég. \$2,195 \$1,995

AUSSI PIANOS YAMAHA



ORGUES
Thomas
et
YAMAHA

PLUS
12 MOIS SANS INTERET,
AUCUN COMPTANT

Centre de musique
Boivin
Québec

PLACE
STE-FOY
Sainte-Foy
653-1363

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Marcel Pénin

L'affaire Marc Tardif

Les amateurs de hockey qui trépignent d'impatience dans l'attente de la première charge des Nordiques de Québec dans la Ligue nationale ont appris avec stupéfaction, cette semaine, que le capitaine étoile de leur club, Marc Tardif, faisait la grève (non pas de la faim!) parce que son salaire de \$180,000, tel que négocié en 1975, ne suffisait pas à lui faire joindre les deux bouts. Le miséreux exige \$250,000 ou il ne joue plus! Les Nordiques, ces radins, ne lui en offrent que \$225,000...

Même si une entente de gré à gré semble inévitable, ces enchères attendrissent le peuple. Le grand public sympathise énormément avec la super-vedette en quête du salaire minimum à Québec. Le pauvre homme gagne à peine les émoluments d'une poignée de p.d.g. La distance qui le sépare du salaire moyen au pays s'établit à moins de \$175,000. Et qui doutera qu'un Marc Tardif a dix fois plus d'importance sur le plan social qu'un chauffeur d'autobus, enseignant ou policier? Qu'il gagne déjà trois fois plus que le premier ministre René Lévesque, voilà qui apparaît moins déraisonnable...

La logique des comparaisons n'affecte pas le système pyramidal et parallèle du sport professionnel. Comme l'écrit Paul Ohl dans "Les gladiateurs d'Amérique" (Stanké, 1977), l'athlète professionnel est le héros et le symbole de la réussite cependant que la super-vedette fait

office de "monument culturel" d'une société. Et un monument, cela coûte cher!

Marc Tardif sait ce qu'il vaut. Il joue bien au hockey et attire les foules. Mais il constate que des joueurs moins talentueux ont un traitement supérieur au sien. Alors il s'estime lésé avec son contrat de dix ans. Il monnaie ses services en affairiste vis-à-vis d'autres affairistes, la direction des Nordiques et la brasserie Carling O'Keefe.

Cette spirale inflationniste qui tenaille le hockey depuis l'avènement de l'Association mondiale constitue l'autre extrême du balancier. Il y a à peine quinze ans, les joueurs étaient littéralement exploités physiquement et financièrement par des magnats qui empochaient tout. Aujourd'hui, c'est la revanche des monuments!

Si les Nordiques avaient vraiment voulu serrer la vis et prévenir des coups d'éclat à la Tardif, ils auraient établi une échelle salariale plus en accord avec l'existence de monstres sacrés. Quant à Tardif et aux Lafleur de tout acabit, il y allait bien de leur intérêt à court terme, jadis, de signer des contrats à long terme. Alors que nous valent, en excusant le jeu de mots, ces réveils tardifs?

Par ailleurs, même un "monument" a des responsabilités envers son public et on se demande dans quelle mesure le capitaine des

Nordiques, à cet égard, ne s'est pas mis le doigt dans l'oeil?

Par son geste que d'aucuns qualifieront de chantage, il crée des remous auprès de ses coéquipiers et sonne l'alarme d'une surenchère sans fin. Parmi les circuits mineurs, les jeunes et bon nombre de supporters des Nordiques, il dénature un peu trop crûment l'idéal d'un sport d'équipe qui, désormais, n'a de sens que s'il s'inscrit dans la valse des gros sous. En suivant la logique du système dans lequel se débat Tardif, il n'y a pas beaucoup de Québécois qui iraient travailler demain matin.

Certes la durée moyenne d'une carrière professionnelle de hockey ne s'établit plus qu'à neuf ans. Au bout de la ligne, il y a l'incertitude du lendemain et, entre-temps, les risques du métier. Tardif en sait quelque chose lui qui a des facultés affaiblies par suite d'un oedème cérébral consécutif à une attaque sauvage d'un Rick Jodzio, en avril 1976. Mais des impondérables, il en existe également dans la vie d'un policier, d'un ouvrier de la construction ou d'un travailleur de l'amiante sans pour autant qu'ils bénéficient, de leur vivant, d'un gros lot annuel.

Pour Paul Ohl, cette stratégie inflationniste a privilégié la violence dans le sport professionnel. Elle favorise l'adoption de mesures visant à relever les effets visuels du spectacle au

détriment de la sécurité des athlètes. Finalement, elle a embrigadé le sport collégial et universitaire, le réduisant à un vaste système de recrutement.

Traditionnellement, les gouvernements qui se sont succédé n'ont que très peu réagi devant cette tare sociale. Le voudraient-ils quand on sait que, selon la Chambre de commerce de Québec, l'impact du sport professionnel sur l'économie québécoise dépasse les \$300 millions par an et que ces gouvernements, tant provincial que fédéral, en retirent des revenus non inférieurs à \$15 millions. Aussi, contrairement à son livre vert, le livre blanc du Québec sur les loisirs, tel que déposé la semaine dernière, se garde bien d'attribuer la passivité des Québécois et leurs loisirs viciés au règne du sport professionnel...

De toute manière cette industrie est à l'image de notre société. Comme l'affirme si bien Paul Ohl, elle "vit aux extrêmes tant par sa grandeur que par ses misères et ses carences". L'affaire Marc Tardif n'est que la pointe de l'iceberg. Lui et les Nordiques devraient tout de même savoir que les Québécois préfèrent les courses sous harnais au hockey, assister à un bon film plutôt qu'à une joute sportive excitante ou non. Et, surtout, qu'il y a des limites à leur goût et capacité de payer!

Jacques DUMAIS

Et d'une tête...

Personne n'aura été surpris d'apprendre que la première tête libérale à tomber sous le couperet conservateur est celle de Bryce Mackasey, cet ancien ministre libéral que M. Trudeau avait nommé au poste de président du conseil d'administration d'Air Canada, après sa défaite, dans une partielle, par l'actuel ministre de Cotret.

Le nom de M. Mackasey était d'ailleurs souligné en rouge sur la liste dont avait fait mention le ministre Roch LaSalle et qui contenait les noms de quelques hauts fonctionnaires qui, selon lui, devraient avoir la décence de démissionner avant qu'on ne les y force.

Or, M. Mackasey ayant carrément refusé d'acquiescer à cette "aimable" demande, on l'a tout simplement mis à la porte, ce que l'ancien patron d'Air Canada dénonce avec la plus grande vigueur tout en se demandant ce qu'il a bien pu faire pour mériter un tel sort.

Mais, puisque le danger ne fait périr que ceux qui s'y exposent, il savait, depuis le 22 mai dernier, qu'il était dorénavant embarqué dans la charrette des condamnés, sa nomination ayant fait fulminer les conservateurs dès son annonce.

M. Mackasey était, en effet, devenu l'ennemi public No 1 des Tories le jour où il avait accepté ce poste si convoité comportant l'intéressant salaire de \$90,000 par

année. En plus d'invoquer son incompétence pour diriger notre ligne aérienne nationale, ceux-ci s'étaient montrés indignés de voir un ancien ministre nommé à sa tête. On considérait cette nomination comme un cas flagrant de "patronage" et un gaspillage libéral.

Bien avant le limogeage du grand patron d'Air Canada, on se perdait en conjectures sur la façon dont on pourrait se "défaire" du contrat de sept ans qui le liait au gouvernement. Il est en tout cas certain que cela ne se fera pas sans une compensation financière qui restera le secret des dieux.

Dût-il penser qu'il a été "liquidé" pour le seul fait d'appartenir au Parti libéral, M. Mackasey demeure le seul à savoir, avec le ministre actuel des Transports, M. Mazankoski, quels sont les motifs plus profonds qui ont incité les conservateurs à le choisir comme première tête de pipe de leur "ménage" politique. Il a en effet promis à celui-ci de garder confidentielle la conversation qu'ils ont eue avant la démission.

S'il a vraiment servi de symbole au "patronage flagrant", il n'en dépend pas moins que plusieurs réserves avaient été formulées sur la "préparation" qu'il pouvait avoir pour diriger l'une des plus importantes sociétés de la Couronne du pays, ce qui constituerait un argument fort valable pour atténuer l'acharnement tory à son égard.

Paul LACHANCE



point de vue

La Cour suprême et les changements constitutionnels (2)

par Kevin McElcheran et John D. Whyte, professeurs à la faculté de Droit de l'université Queen's, de Kingston

Les provinces ont soutenu qu'une telle convention existe à l'égard des changements fondamentaux des institutions du gouvernement central. Cette convention exige la consultation avec les gouvernements provinciaux et leur consentement aux amendements proposés.

L'assentiment des provinces n'a pas été sollicité seulement dans le cas des propositions de changement dans la distribution des pouvoirs, mais aussi quand un âge de retraite a été imposé aux juges désignés par le gouvernement fédéral. Quoique l'amendement de 1949 ait donné au gouvernement fédéral le pouvoir de faire les modifications mineures à certaines institutions gouvernementales, ce pouvoir est limité par la convention supérieure, qui exige le consentement des provinces pour les modifications constitutionnelles fondamentales. Et cette convention fait partie du droit constitutionnel canadien.

Un droit acquis?

Il est probable que la Cour décidera, à l'automne, si la pratique de la participation grandissante des provinces aux changements constitutionnels est devenue en réalité un droit constitutionnel acquis. Les conseillers juridiques fédéraux ont allégué que la pratique de cette sorte, même quand elle est devenue convention invariablement suivie, ne peut être retenue en cour. En conséquence, la Cour doit décider si le gouvernement doit se rendre aux désirs de la population et des gouvernements qui l'ont précédé. Ce qui pourrait la plonger dans ce dilemme philosophique: notre constitution est-elle la charte de notre moralité politique ou tout simplement un ensemble de règles exprimées par hasard en 1867? Non pas, depuis qu'on a demandé au Conseil privé en 1930 de décider si les femmes pouvaient être admises au Sénat (l'AABN définit l'éligibilité au Sénat en termes de "personnes"), la Cour ayant dû se poser carrément la question de ce qu'est son rôle, quand il s'agit de représenter et de réaliser des aspirations politiques prioritaires.

La Cour suprême du Canada a souvent été étiquetée comme "conservatrice" dans le passé, dans sa démarche pour découvrir des normes juridiques. La cause d'un amendement référendaire au Sénat l'obligera à montrer aux Canadiens, si elle est désireuse de jouer un grand rôle dans la définition et la réalisation des valeurs politiques du pays, par le processus du droit constitutionnel.

La décision indiquera aussi aux participants de toutes négociations constitutionnelles futures si certaines solutions constitutionnelles fédérales peuvent être imposées au pays. La politique du gouvernement Clark semble favoriser la consultation et le consentement des provinces à tous changements. Toutefois, les positions et les stratégies de tous les gouvernements engagés dans des négociations seront affectées par la décision de la Cour sur la portée effective du pouvoir fédéral, surtout si certaines provinces adoptent des positions inflexibles sur ces propositions de changement.

(Copyright: Canada Wide Feature Service)

Fin

revue de presse

■ Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse canadienne.

Troubles à Gentilly I

Il est décevant d'observer que la combinaison d'incompétence à la société d'Énergie atomique du Canada et de réduction des prix par l'Hydro-Québec puisse amener la fermeture permanente d'un réacteur nucléaire qui pourrait aider le Canada à gagner des millions de dollars sur le marché international.

Le réacteur, c'est Gentilly-I, situé à 90 milles de Montréal, en face de Trois-Rivières. La Société d'Énergie atomique veut le fermer temporairement, mais au point où en sont les choses, la centrale ne rouvrira peut-être jamais.

Gentilly-I est unique en son genre au Canada; il est conçu pour fonctionner différemment de tout autre réacteur canadien. Le système canadien proprement dit est le CANDU, qui utilise l'oxyde de deutérium ou eau lourde, à la fois pour refroidir le réacteur et pour modérer la réaction nucléaire. Le fuel qui se trouve au centre du réacteur contient de l'uranium naturel.

D'autres systèmes internationaux utilisent l'eau "légère" pour refroidir et pour modérer; le fuel qu'ils emploient est ce qu'on appelle de l'uranium enrichi, lequel coûte fort cher.

C'est à Pickering, où un réacteur nucléaire appartenant à l'Hydro-Québec produit de l'électricité sans problème depuis son ouverture en 1971, qu'on a la meilleure preuve de l'efficacité du CANDU.

Gentilly-I est différent de

Pickering en ce sens que le réacteur du Québec utilise de l'eau lourde pour modérer la réaction nucléaire, mais de l'eau légère comme refroidisseur dans un réacteur d'eau bouillante. Ainsi, Gentilly-I contribue à apprendre aux Canadiens comment adapter CANDU à l'utilisation de l'eau légère peu coûteuse.

Mais malheureusement, alors que Pickering et Pinawa sont de francs succès, Gentilly-I n'a connu que des difficultés depuis qu'il a commencé à fonctionner en 1971.

A peu près aucune électricité n'y a été produite, soit parce que le réacteur est fermé pour réparations, soit qu'il fonctionne à un niveau trop bas. Une partie du problème est venue de dommages graves aux tuyaux en voie de refroidissement, causés par des éléments corrosifs dans l'eau du St-Laurent. Mais comment se fait-il que les experts de la Société d'Énergie atomique ne savaient pas ce que tout le monde au Québec sait très bien, à savoir que le St-Laurent est pollué chaque jour par les industries et par les eaux non traitées déversées directement dans le fleuve par de nombreuses localités, y compris Montréal?

Lorsqu'on a utilisé un nouveau matériau dans les tuyaux, afin de prévenir la corrosion, un des résultats a été l'accident survenu secrètement les 21 et 22 mai 1977, alors que 20,000 livres d'eau lourde radioactive se sont déversées dans le St-Laurent. La Société d'Énergie atomique n'aurait

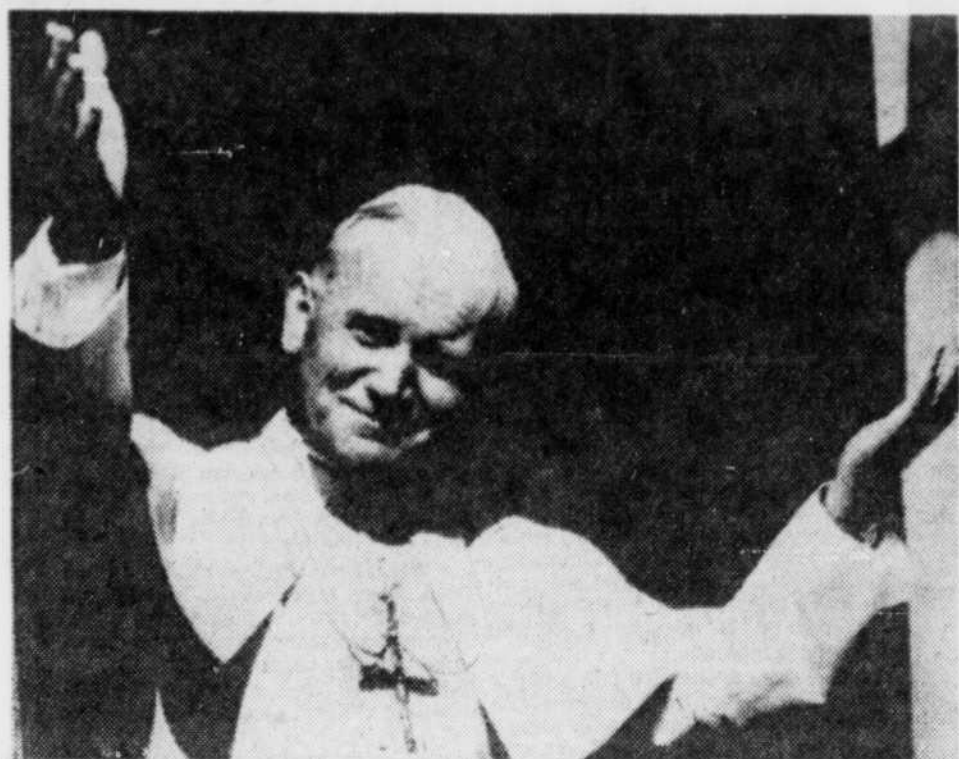
elle pas pu prévoir et empêcher cela?

Dans cette affaire, l'Hydro-Québec n'a pas de louanges à recevoir non plus. Après avoir accueilli avec plaisir l'arrivée dans la province de cette installation de haute technologie, l'Hydro-Québec veut maintenant abandonner le réacteur fautif à quel qu'un d'autre, sous prétexte qu'il n'a pas besoin de Gentilly-I pour produire de l'électricité.

Cela ne va pas. Le contribuable canadien a investi \$87 millions dans la conception et la construction de Gentilly-I. Davantage encore a été dépensé pour le maintenir en état de fonctionner pendant huit ans. Maintenant, il apprend qu'il faudrait des sommes considérables pour surmonter les difficultés et atteindre au même succès que le réacteur de Pickering.

L'intérêt national du Canada justifie ces dépenses, parce qu'il nous faut démontrer que CANDU peut fonctionner avec ce système alternatif de refroidissement. Mais qui l'achèterait, étant donné son rendement actuel? Il faut que le contribuable soit assuré que la Société d'Énergie atomique régira plus fermement cette installation à l'avenir, et que l'Hydro-Québec abandonnera son attitude négative et égoïste. Sans cette assurance, le gouvernement fédéral ferait aussi bien d'abandonner complètement le projet et d'amener les bulldozers pour pousser Gentilly-I dans le fleuve St-Laurent.

The Winnipeg Free Press



Karol Wojtyla, pape (3)

Dans le troisième d'une série de quatre articles tirés de la biographie de Jean-Paul II, l'auteur raconte la vie à Rome durant le Concile Vatican II. La traduction est du SOLEIL.

Un Polonais parmi les Romains

Par Mieczyslaw Malinski

Karol Wojtyla a été sacré évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Cracovie le 28 septembre 1958. Je ne m'attendais pas à une si grande foule, lors des cérémonies de consécration à la cathédrale de Cracovie. Karol se tenait debout parmi les évêques, la tête inclinée, un brin d'indécision sur ses traits, portant presque la marque de la souffrance.

L'assemblée des fidèles était un mélange de membres du clergé régulier et séculier et de laïcs, des témoins de chacune des périodes de la vie de Karol: ses concitoyens de Wadowice, des anciens collègues de philosophie, des amis des cercles littéraires et dramatiques, des prêtres du Séminaire, des jeunes gens de St-Florian, des étudiants de Lublin et des journalistes.

La seule note discordante fut saisis par les photographes, qui se précipitèrent au moment où l'un des acolytes entourait la tête de Karol d'un morceau de linge, afin de prévenir qu'il n'aurait pas de sueur dans son visage et son cou au moment des onctions de l'archevêque.

Peu de temps après, Karol tomba malade. On diagnostiqua une sorte de leucémie et conseilla à Karol de faire beaucoup d'exercices violents l'été et l'hiver, au moins l'équivalent de quatre semaines par année.

A partir de ce moment-là, il se soumit avec obéissance et passa deux semaines à faire du canoë et des excursions dans la montagne durant l'été et deux autres semaines à faire du ski en hiver. En réalité, il le faisait déjà auparavant, mais il avait maintenant une "justification scientifique".

L'archevêque Eugeniusz Baziak, de Cracovie, mourut en juin 1962 d'une crise cardiaque, pendant qu'il assistait à une conférence des évêques à Varsovie.

Un jeune archevêque

La question était de savoir qui allait lui succéder au deuxième siège archiepiscopal du pays. Certains pensaient à Karol, mais c'était plutôt affaire de sentiments que de raison. Sa jeunesse semblait l'exclure, entre autres choses, parce que la pratique d'alors était de désigner des hommes de longue expérience pastorale. De plus, Cracovie était un siège traditionnellement occupé par un cardinal. Un autre obstacle était le fait que Karol était un auxiliaire du lieu et la coutume désignait toujours un archevêque venant de l'extérieur.

La question resta en suspens durant quelques mois, puis la nouvelle s'accrédita: Karol avait été nommé, battant tous les records en ce qui avait trait à l'âge. En 1958, il était devenu le plus jeune évêque auxiliaire en Pologne. En 1962, il avait été le plus jeune à assumer une charge diocésaine en Pologne (quoique à titre temporaire), et en 1963, il devenait le plus jeune archevêque de Pologne.

Cette année-là, je terminais mes études à Lublin, et, sur l'invitation de Karol, je m'étais rendu à Rome, où il assistait au Concile Vatican II.

Un soir après souper, je faisais les cent pas avec Karol sur la terrasse du Collège polonais: "Vous savez, dit-il, je pense que nous avons assez de philosophes dans l'Eglise de Pologne. Ce qu'il nous faut maintenant, ce sont de bons théologiens. Il y a un nouveau sujet qui commence à se développer à la suite des travaux du Concile. C'est l'ecclésiologie et j'aimerais que vous vous mettiez à cette étude."

Outre cela, dit-il, c'est bon d'être à Rome à l'heure présente: "Il s'y passe de grandes choses", ajoutait-il. — "Vous voulez dire: le Concile", demandai-je? — "Oui. C'est quelque chose qui est en train de façonner tout l'avenir de l'Eglise."

La vie romaine

Je restai, au Collège polonais où Karol se trouvait lui aussi. Il

n'avait pas de demeure fixe tout d'abord, mais par la suite il aménagea dans un bel appartement avec vue sur la piscine du jardin et la statue de saint Christophe portant Notre Seigneur dans ses bras. Le saint se tenait dans l'eau jusqu'aux chevilles, et des petits poissons rouge nageaient tout autour.

Tout en travaillant très fort, Karol m'invitait souvent à me joindre à lui pour une excursion. Nous allions au bord de la mer ou sur la plage du Vatican ou parfois encore plus loin.

En hiver, il allait à la station sportive de Terminillo, où la neige s'accumule à bonne hauteur et le vent glacial nous lance les flocons au visage. Pas le moins du monde effrayé, Karol chaussait ses skis et disparaissait durant des heures.

Lorsque la 3e session de Vatican II s'ouvrit en 1964, j'y assistais comme huissier. Tous les jours, le programme était le même au Collège polonais. Messe à 6 h 45 heures, petit déjeuner, où Karol mangeait toujours cette espèce de petit pain romain avec un trou dans le milieu. Nous prenions l'autobus pour le Vatican à 8 heures.

J'avais la responsabilité d'une section de 60 fauteuils, qui étaient alloués de façon permanente, selon le rang et l'âge, à des Pères conciliaires de toutes nationalités. D'abord les cardinaux, puis les patriarches, les archevêques, les évêques, les abbés et les prêtres, puis les chefs des congrégations religieuses et les experts. La place de Karol se trouvait dans l'une des rangées du milieu de ma section.

En route pour le Concile, il lui arrivait parfois d'entrer dans la chapelle du Saint-Sacrement de la basilique St-Pierre ou de s'agenouiller pour prier à un autel latéral. Une fois parvenu à son siège, il commençait presque toujours à écrire. J'ai aussi noté qu'il causait beaucoup avec les évêques africains.

A 11 heures, il y avait une courte pause. Karol restait habituellement à son fauteuil et continuait à écrire. "Qu'est-ce que vous faites", lui ai-je demandé un jour? — "Beaucoup de choses, dit-il, mon discours au Concile, une émission polonaise de Radio-Vatican, un livre que je suis en train d'écrire, des conférences pour Lublin, voilà ce qui m'occupe, un peu de chacune de ces choses tour à tour."

— "De quoi allez-vous parler ici", lui demandai-je?

— "De la liberté religieuse, je pense qu'il est important d'aborder ce sujet encore."

Liberté et vérité: un discours sec

J'attendais l'allocution de Karol avec impatience. Le jour dit, je le vis descendre jusqu'au microphone, fixé à un pupitre au bout de la rangée de sièges et attendre, le texte en main, jusqu'à ce qu'on lui demande de commencer. Il parla calmement, distinctement avec beaucoup d'expression.

Il dit que la déclaration du Concile sur la liberté religieuse devait expliquer plus clairement le lien entre la liberté et la vérité. Elle devait aussi montrer l'aspect positif de la liberté et non se confiner à l'idée négative de tolérance.

Il n'y eut pas d'applaudissements et je trouvai moi-même le discours un peu sec. Il semblait convenir davantage à une discussion théologique qu'à un débat public. Il s'est probablement rendu compte lui-même qu'il n'avait pas fait passer son message.

Le 28 octobre, il devait de nouveau prendre la parole. Je savais tout ce que ce second discours signifiait pour lui et notai qu'il était plus préoccupé que d'ordinaire. Il passa beaucoup de temps à prier à la chapelle du St-Sacrement.

Lorsque le jour vint, il parla du même endroit. Comme d'habitude, il y avait un arrière-plan de bruits étouffés. Dans son plaidoyer, Karol disait que le Concile devait sans aucun doute préparer un document sur l'Eglise dans le monde moderne, que s'il ne le faisait pas, ce serait une perte pour le monde comme pour l'Eglise. Rien de nouveau dans tout cela, pensai-je.

Puis il en vint à dire que le mot "monde" avait diverses significations. La vie humaine était si différenciée qu'on devait vraiment parler de plusieurs mondes, avec des systèmes politiques, économiques et sociaux différents. Il fallait que l'Eglise dise quelque chose à chacun, mais dans le projet de document de Vatican II sur le sujet, cette diversité était ignorée, disait-il. Il voulait qu'il soit reconsidéré.

A ce moment-là, les bruits de fond s'éteignirent et je me rendis compte que la curiosité du Concile était piquée. Il continua à critiquer le document pour d'autres raisons, alléguant qu'il était trop didactique et trop paternaliste.

Karol poursuivait d'une voix claire et ferme, en arguant sur un ton de conviction bien assise que le monde devait être encouragé à trouver la vérité par lui-même. Cela voulait dire éliminer toute cette mentalité ecclésiastique qui se lamentait sur les maux du monde ou qui attribuait au crédit de l'Eglise tout ce qu'il y a de bon en lui. Je fus surpris par la fermeté et la hardiesse de ses remarques.

Comme Karol finissait son allocution, je vis les Pères conciliaires se tourner vers lui, comme il s'en retournait à son siège, la tête penchée comme d'habitude. Le bourdonnement des conversations s'enfla et je pensai en moi-même: "Bien! si personne ne vous connaissait avant, c'est fait."

Le 18 janvier 1964, nous apprîmes que Paul VI avait nommé Karol archevêque métropolitain de Cracovie. Pour nous, il ne serait jamais devenu archevêque, si ce n'avait été pour le Concile.

"Il est si jeune, entre autres choses", disait un étudiant du Collège polonais, et il y en a tant qui ont des noms célèbres, qui auraient aimé cette nomination pour eux."

Comme nous en discussions au café-bar, nous convînmes que les contacts de Karol avec les évêques du monde entier, son don des langues, son émergence parmi les évêques polonais, que tout cela avait joué un rôle. Outre sa sagesse et son bon sens.

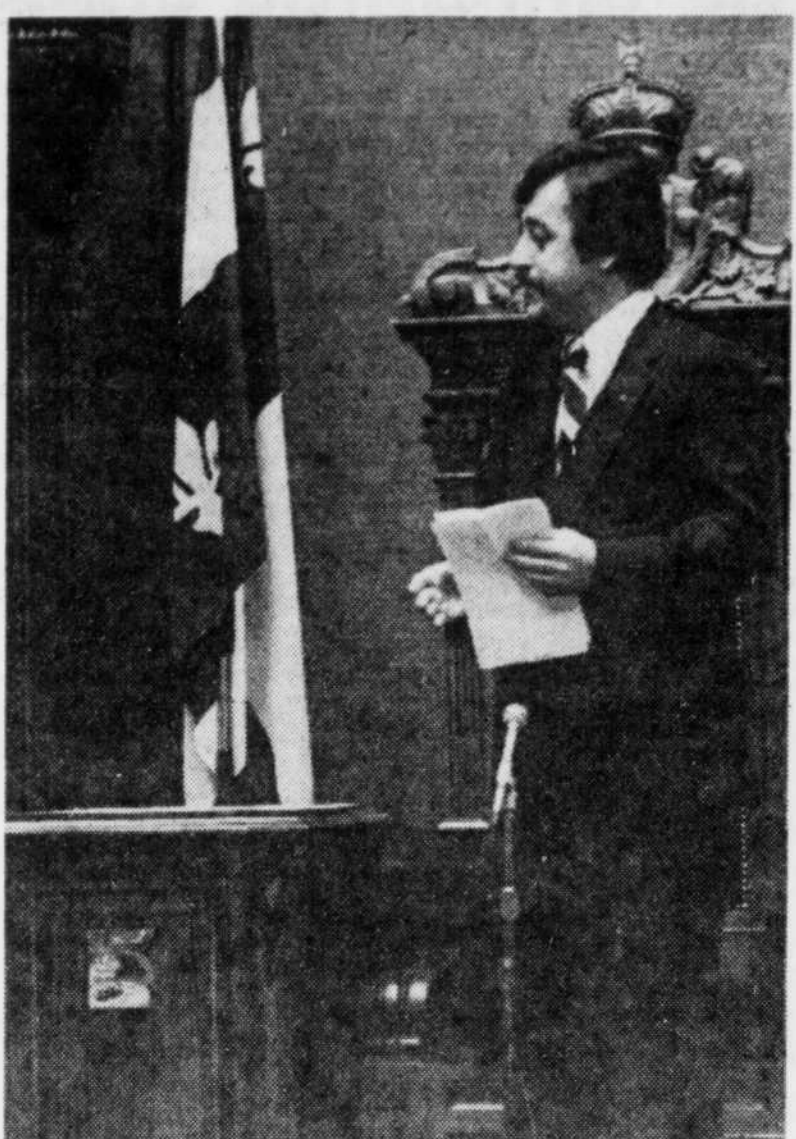
A ce moment, le barman nous demanda pourquoi nous étions si joyeux. Nous lui dîmes que notre vicaire capitulaire avait été nommé archevêque et que c'était la meilleure nomination du Vatican, depuis que Angelo Roncalli était devenu Jean XXIII. Il nous offrit l'apéritif; nous l'acceptâmes et nous mîmes à chanter en chœur "Sto Lat" (Un siècle). Le barman nous demanda si c'était le "God Save the Queen".

De retour au collège nous avons appris, à notre joie grandissante, que Karol devenait aussi le plus jeune cardinal de toute l'Eglise.

(Copyright 1979 Mieczyslaw Malinski)



En 1967 Karol Wojtyla reçoit le chapeau rouge



Me Clément Richard restera là.

La présidence sied bien à Clément Richard



Gilles Lesage

Le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, reste à son poste pour les prochains mois, et probablement jusqu'aux élections générales.

Parmi les nombreuses rumeurs qui continuent de courir concernant le remaniement ministériel, l'une voulait que le député de Montmorency devienne ministre. Soit au Haut-commissariat à la Jeunesse, en remplacement de M. Claude Charron, soit à la Fonction publique, advenant le déplacement de M. Denis de Belleval.

Il n'en sera rien. M. Richard a lui-même confié à ses proches, avant son départ pour une conférence internationale à Paris, qu'il présiderait à nouveau les débats, à la reprise des travaux sessionnels, le mardi 9 octobre.

M. Richard aurait aimé, croit-on, après trois ans de neutralité sur le siège présidentiel, participer activement à la bataille préférentielle. De tempérament fougueux et bagarreur, il se verrait mal à l'écart des grandes manœuvres qui s'amorcent.

Mais il le faudra bien. Le président s'est si bien acquitté de sa tâche depuis décembre 1976 qu'on voit mal qui pourrait le remplacer, à la veille même du débat crucial sur la question référendaire. En dépit de leur bonne volonté, les vice-présidents, Mme Louise Guérrier et M. Claude Vaillancourt, ne sont pas prêts, de toute évidence, à diriger les débats du Salon de la race.

Et le premier ministre doit se dire que si M. Richard voulait tant être ministre, il n'avait qu'à accepter le poste de ministre "junior" qu'il lui a offert en novembre 1976.

Trois précurseurs dans l'Ouest

Tels des précurseurs préparant la voie à leur messie, trois députés du Parti québécois partent en mission exploratoire dans l'Ouest du pays. Ce n'est pas trop tôt.

Au cours des premiers mois de leur "règne", ministres et députés péquistes ont fait de nombreuses incursions dans les autres provinces. Puis, pour des raisons que j'ignore, il y a eu un long intermède au cours duquel ils ont semblé se replier autour de la tribu, comme dirait M. Trudeau.

Voici que, à la suite de nombreuses demandes, et avec la bénédiction obligée des Affaires intergouvernementales, MM. Jean-François Bertrand, Pierre de Bellefeuille et Gerald Godin, vont repandre la bonne nouvelle, de Winnipeg à Victoria. Il sera intéressant de

suivre l'évolution de leur tournée et de leurs discours. Car ces trois messieurs, qui n'ont pas la langue dans leur poche, ont des idées assez précises sur l'avenir du Québec. Entre M. Bertrand, voué depuis 1974 à la doctrine étapistes telle que définie par M. Claude Morin et M. Gerald Godin, le stratège du "mandat de grève" que donnerait un référendum favorable au PQ, il y a des nuances qui peuvent être notables.

Mais ces éclaireurs vont surtout paver la voie au grand chef René, qui ajourne depuis trois ans une tournée substantielle dans les autres provinces. On a beau dire que le référendum ne concerne que les Québécois, et reprocher à M. Ryan de rechercher des consensus avec les Anglais, c'est quand même avec eux qu'il faudra négocier la fameuse association. Il importe donc de maintenant de tâter le terrain et de voir sur place ce qu'en pensent non seulement les hommes politiques, mais ces citoyens ordinaires qui forment la mosaïque canadienne. Bon voyage, messieurs!

Animatrice demandée

Quel mauvais sort s'acharne sur la radio-télévision des débats de l'Assemblée nationale?

Après un an seulement, MM. Charles DeBlois et Louis La Rochelle ont quitté le petit écran parlementaire, le premier pour retourner au réseau TVA, le second pour devenir attaché de presse du ministre des Finances, M. Parizeau.

Comme il se doit, un concours a été ouvert pour les remplacer. Beaucoup se croyaient appelés, mais peu ont été élus. En fait, il n'y en eut qu'un seul, M. Richard Thibault, animateur au poste de radio CKCV, qui n'a aucune expérience du parlementarisme.

Il faut donc en trouver un autre, ou plutôt une autre. Déjà l'an dernier, l'on aurait voulu que les débats soient co-animés par un homme et une femme. Pas une n'a été agréée. Cette année encore, l'on voudrait bien, mais on ne trouve pas: les candidates ne sont pas jugées acceptables, et celles que l'on voudrait avoir ne veulent pas en entendre parler. Se trouve-t-il quelque part au Québec une animatrice, connaissant les rouages et le jargon parlementaire, s'exprimant avec aisance et prête à se jeter dans cet entre d'hommes? Si oui, priez de le faire savoir de toute urgence à l'Assemblée nationale. Date d'engagement: le ou avant le 9 octobre.

Un sondage en pièces

Si ça continue comme ça, il ne restera plus grand chose à annoncer du sondage sur l'avenir du Québec que M. Claude Morin veut rendre public la semaine prochaine. Après LE SOLEIL et Radio-Canada, il y a sûrement un autre ou des médias qui vont rendre publics les réponses les plus significatives. C'est ce qui arrive quand les stratégies veulent jouer au chat et à la souris avec l'opinion publique.

la page des lecteurs

Les sincérités successives de M. Claude Ryan

Le 20 septembre 1967, dans un éditorial qu'il signait dans le journal *Le Devoir*, M. Claude Ryan écrivait ce qui suit: "Les hommes vraiment forts et courageux de la période qui s'ouvre devant nous seront ceux qui, comme René Lévesque, auront eu le courage de prendre des options claires et qui auront la vigueur voulue pour les défendre." Cet extrait de l'un des nombreux éditoriaux signés par l'ancien éditorialiste du *Devoir* nous apprend éloquentement que déjà, en 1967, M. Claude Ryan avait bien compris et bien perçu en quoi consiste l'option constitutionnelle du Parti québécois, puisqu'il parle "d'options claires".

Dans le même éditorial, l'ancien rédacteur en chef du *Devoir* écrit que "cette option sera sûrement complétée dans la pratique par la recherche de modes inédits de collaboration et d'association avec les autres États nord-américains, notamment le Canada anglais." On aura remarqué que M. Ryan ne parle ici ni d'indépendance, ni de séparatisme; au contraire, il parle de "collaboration et d'association avec les autres États nord-américains, et en particulier le Canada anglais." Aujourd'hui, le même personnage essaie, par ses déclarations devenues partielles, de faire croire au peuple québécois que la souveraineté politique, telle que proposée par le parti de M. René Lévesque, est incompatible avec une quelconque pratique d'association.

Le 17 novembre 1976, soit deux jours après l'historique victoire du Parti québécois sur les libéraux de M. Robert Bourassa, M. Ryan signait un autre de ses nombreux éditoriaux dans lequel il écrivait ce qui suit: "Le PQ n'est pas d'abord séparatiste, encore moins isolationniste, nonobstant tout ce qu'on a pu en dire. Il est au contraire plus ouvert sur l'universel que bien des tenants du courant dit libéral. Mais il veut que soit d'abord

défini et assuré un premier lieu de pouvoir politique pour le peuple québécois. Et il veut naturellement que ce lieu soit établi au Québec et contrôlé directement et entièrement par les citoyens du Québec."

Comment ne pas s'arrêter sur une déclaration aussi fondamentale que celle-ci, faite par celui-là même qui est devenu aujourd'hui un adversaire irréductible de l'option constitutionnelle du Parti québécois? Comment ne pas s'arrêter sur le passage où M. Ryan affirme que "le PQ n'est pas séparatiste, encore moins isolationniste"? Comment ne pas retenir le passage où le nouveau chef du Parti libéral déclare que "le PQ est plus ouvert sur l'universel que bien des tenants du courant dit libéral"? Comment aussi ne pas souligner que ce chef de l'option du non trouvait tout naturel il y a deux ans que "le premier lieu de pouvoir politique pour le peuple québécois soit établi au Québec et contrôlé directement et entièrement par les citoyens du Québec"?

Et c'est toujours le même homme qui écrivait ce qui suit dans le journal *Le Devoir* en février 1977: "A supposer que la thèse souveraineté-association subisse un échec écrasant, on retomberait vite, par contre, dans l'immobilisme constitutionnel. L'opinion anglo-canadienne serait trop heureuse de conclure: 'Business as Usual'. La possibilité de changements sérieux pourrait s'en trouver reculée pour longtemps." (texte aussi reproduit dans le livre intitulé "Une société stable par Claude Ryan" avec la collaboration de Robert Guy Scully, les Éditions Héritage Inc., 1978, p. 41).

Dans ce dernier extrait, comment ne pas retenir cet avertissement que le chef du Parti libéral lance au peuple québécois si ce dernier s'avise de voter massivement non à la question posée par le Parti québécois lors du

référendum? Comment, après la lecture de cet extrait, ne pas nous arrêter et réfléchir sur les conséquences négatives qu'entraînerait un tel vote motivé par la peur devant le changement? Le successeur de Robert Bourassa ne parle-t-il pas "d'immobilisme constitutionnel", et de l'impossibilité où serait placé le gouvernement du Québec d'exiger de la partie adverse, soit le gouvernement fédéral, la négociation de "changements sérieux".

Aujourd'hui, on retrouve le même homme qui s'apprête à prendre la tête du groupe des fédéralistes qui ont décidé de voter non "à toute vapeur" (voir le texte de M. Alain Bernier,

président du comité politique du Parti libéral du Québec, Montmagny-L'Islet, texte publié dans le journal *Le Peuple*, *Courrier de Montmagny*, le 18 juillet 1979, pp. 4 et 20A) à la question posée par le gouvernement de M. René Lévesque lors du référendum et portant sur son option constitutionnelle, soit la souveraineté politique du Québec associée avec le Canada anglais sur le plan économique.

Oui, nous sommes justifiés aujourd'hui de nous poser cette question: où loge la sincérité de M. Claude Ryan dans ses déclarations portant sur l'option constitutionnelle du Parti québécois? Dans les éditoriaux qu'il

signait alors qu'il était le rédacteur en chef du journal *Le Devoir*, ou bien dans les déclarations politiques partielles qu'il nous livre depuis qu'il est devenu le chef incontesté et grand

patron du Parti libéral, section Québec?

Raymond Fleury
Ste-Justine
Bellechasse

Une vertu inquiétante

M. Ryan a décidé de rendre fameux les candidats libéraux du Québec. Bravo! Il était plus que temps!

Mais quand les libéraux auront perdu tous les vices que leur attribue M. Ryan, et quand il aura acquis toutes les vertus de M. Ryan lui-même, ces libéraux convertis ressembleront-ils à des Québécois normaux ou à des rescapés de la morgue? C'est une question troublante.

M. Ryan est sans doute le premier dans l'histoire politique des peuples à exiger de ses candidats un tel bagage de vertus. Mais on ne serait pas surpris d'apprendre que Franco en a eu l'idée, que Pinochet y songe et que Nixon regrette de n'y avoir pas songé.

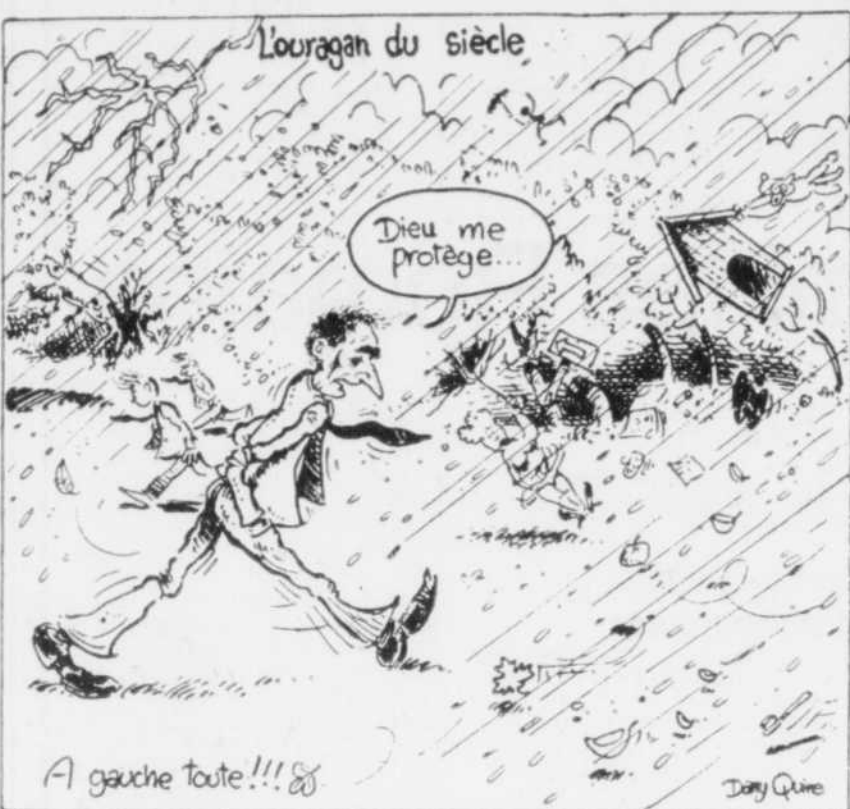
J'ai connu un directeur de jeunesse qui exigeait de ses candidats tout autant que M. Ryan. Il avait dressé une liste en 42 points des vertus que le jeune homme devait pratiquer rien qu'à son dortoir. J'ai également connu une administration de commission scolaire régionale qui, pour évaluer ses enseignants, avait établi 17 critères de qualification. Dans un cas comme dans l'autre, ces casuistes vicieux filtraient la mouche et avalaient allègrement les chameaux. Quand on se sait pas où se trouve l'essentiel, on a la tendance perverse de tomber dans la vertueuse bisounerie legaliste. Par exemple, il ne viendrait pas à l'idée de M. Ryan d'exiger que ses candidats soient Pro Québec: qu'ils soient Pro Canada lui suffit.

Il est tout de même inquiétant que M. Ryan limite sa liste d'excellence à 12 points. Pourquoi pas 55 ou 73? On

est sérieux, ou on l'est pas! Il ne suffit pas que désormais le candidat libéral ait les 12 qualités de M. Ryan pour garantir aux Québécois que ce candidat est un Québécois normal. Même avant d'acheter un cheval, on prend plus de garanties.

Signalons finalement à M. Ryan, que, selon ses critères, ni Jésus-Christ, ni Jeanne d'Arc, ni Socrate n'auraient pu se présenter comme candidats libéraux. Car ces trois-là sont allés en prison et plus loin encore, parce qu'ils étaient des criminels qualifiés aux yeux des honorables et vertueux comités de sélection. Nous autres, au Parti québécois, nous en avons beaucoup qui, avec les trois nommés plus haut, seraient sur la liste noire des pharisiens et de M. Ryan, et ça nous est bien égal. Après tout, il ne serait pas drôle d'être couché sur la liste funéraire de Pro Canada, en compagnie des honorables Bronfman, Ryan et des actionnaires de la Sun Life of Canada. Nous attendons en toute sérénité la prochaine liste de M. Ryan: celle des qualités qu'il exigera des trusts et des ruffians pour qu'ils soient autorisés à verser \$100,000 au comité Pro Canada. M. Ryan dira peut-être: "C'est trop tôt et trop tard." Et je ne serai pas seul à comprendre que M. Ryan sait fort bien ce que sa main gauche reçoit sous la couverture fédéraliste. C'est rentable, la vertu fédéraliste de Pro Canada et de M. Ryan. Mais pour qui? Autre question troublante, si on est moins vertueux et plus naïf que M. Ryan.

Viateur Beaupré
Sept-Îles



Une garderie nécessaire

M. Jacques Dumais

Suite à votre éditorial au sujet des garderies, en date du 24 août 1979, je voudrais faire ressortir quelques points qui m'ont frappé.

Vous dites que l'enfant a besoin "d'humanité, d'affection et de détente sécurisante." Je suis totalement d'accord avec vous. Lorsqu'une mère retourne au travail, elle se doit de trouver une garderie rencontrant ces critères. Ayant présentement deux (2)

enfants dans ce milieu, j'ai trouvé un endroit qui rencontre mes exigences.

Vous notez également la difficulté d'ouvrir et de garder ouverte une garderie, de prévoir les limitations au zonage, etc. C'est ce problème que je vis présentement.

La garderie Le Colombier Inc., située au 889, avenue Bon-Air à Ste-Foy, existe depuis plus de 20 ans et jouit d'une excellente réputation. Les responsables de cette garderie, "but non lucratif" tentent de légaliser sa situation au niveau du zonage. Ceci se décidera par voie référendaire le 22 septembre 1979.

Tout ce que je peux espérer, c'est que les personnes ayant la responsabilité de décider de l'avenir du Colombier n'oublieront pas la nécessité d'une bonne garderie en 1979 et les conséquences d'un vote négatif sur le développement psycho-affectif d'un enfant soumis à des changements importants.

J'espère donc, cher Monsieur, qu'en cette année internationale de l'enfant, on permette à 60 enfants de conserver ce milieu si bien adapté à leurs besoins.

Edith L. Lafleur
Ste-Foy

Les droits de la personne pour qui?

A une époque où l'on tente par tous les moyens de sensibiliser les bénéficiaires en milieu psychiatrique à se réadapter à la société, il y a des gens qui trouvent le moyen de leur rendre la tâche encore plus difficile. Ces programmes ont pour but, entre autres, de redonner à l'individu sa liberté et je considère que le fait d'aller prendre une bière à la brasserie en est une, en tant que je précise bien, que la ou les personnes soient en pleine possession de toutes leurs facultés et répondent à certaines exigences.

Or, cinq bénéficiaires et un éducateur sont sortis pour aller prendre un verre à la brasserie. Tous étaient sobres et habillés de façon acceptable. Pourtant, on leur a refusé l'accès de celle-ci prétextant qu'ils n'avaient pas de réservation. Pourtant, nous pouvions voir des tables libres et sans carte avec le mot "réservation" inscrit dessus.

Voyant que nous ne bougions pas, le placier prit l'éducateur à part et lui expliqua qu'il avait eu du trouble dernièrement avec des gens de notre acabit... "ça roule à terre... les pilules et la bière ne font pas bon ménage... la politique de la maison: ne pas accepter ces gens, la fin de semaine."

Faut-il en conclure que toutes les personnes qui font usage de neuroleptiques ne savent pas se conduire en public et qu'ils doivent faire totale abstinence? De plus, je considère que le fait de prendre une bière est l'affaire de chacun et doit être laissé à sa discrétion. On a trop tendance à généraliser et à considérer le bénéficiaire séjournant en section psychiatrique comme un être à part voire même dangereux, une quantité négligeable et de "pas fin sur les bords".

Ici au pavillon Arthur Vallée, il y a des départements où il est parfois difficile d'inciter les bénéficiaires à reprendre un train de vie normalisant, plus intense: entre autres, sortir au cinéma, dans les magasins et brasseries à l'occasion et ces contacts avec la société nous sont nécessaires...

Le soir du 14 septembre 1979, ils ont rebroussé chemin, éducateur inclus, vexés avec raison. Mais laissez-moi vous dire qu'en 1979, il y a bien des gens qui ont beaucoup à apprendre quant aux droits des bénéficiaires en milieu psychiatrique. Oui, le mot liberté existe pour nous aussi: liberté de parole et d'action dont celle d'écrire et d'exprimer son opinion.

Les bénéficiaires en milieu psychiatrique sont des individus à part entière, qui sont protégés par des lois et par conséquent ils possèdent des droits comme tout le monde. Des gens que l'on veut réintégrer et qui sont confrontés à de telles situations se posent de sérieuses questions quant à leur place dans cette société. Le fait de vivre en milieu psychiatrique cause-t-il préjudice aux droits de la personne humaine? Si oui, dans quelle sorte de société vivons-nous?

Espérant que cette mise au point fera à l'avenir que l'on ne détruise pas, par une attitude froide et hostile, le travail combien délicat et complexe qu'est la sensibilisation à une réinsertion sociale.

En passant, les neuroleptiques, il y a bien des gens à l'extérieur qui en consomment. De plus, sachez-vous qu'il y a un Canadien sur dix qui est appelé à séjourner en milieu psychiatrique. A bon entendeur salut!

Gilles-Guy Beaudoin
Représentant du groupe

Avec la collaboration de Louise Komenda.

Une oeuvre du ciel

Mme Georgette Laret.

Permettez-moi de vous féliciter pour le courage que vous avez eu de combattre "Les fées" pièce diabolique au suprême. Je suis une de celles qui ont fait signer des pétitions, etc., alors que la pièce était jouée à Montréal, et ce, j'en sais quelque chose.

Cependant, ce qui me peine beaucoup de votre lettre, c'est que "vous déploriez le quietisme de l'Armée de Marie qui dites-vous se refuse à toute intervention publique de protestation pour se réfugier dans la prière".

Mais, chère madame, pourquoi la blâmer d'avoir choisi la meilleure part (positif) puisque Marie qui est puissante comme une armée rangée en bataille a, à travers les siècles, remporté des victoires éclatantes telle "La victoire de Letante" de Vienne assiégée par les Turcs, etc., etc., et ce, par le Rosaire... Et de plus par son journal "l'Etoile", elle fait un travail de combat extraordinaire pour l'Eglise, la Vierge Marie et le saint-père alors que tant d'autres organismes dits catholiques ont supprimé le spirituel pour le social, à tel point qu'il n'en reste que le nom et à date, ils n'ont posé aucun geste.

Mme Aurore Douville, Ste-Foy

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J5, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe". Enregistrement no 1205.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394



ambiance

salades

vedettes

soupes

desserts



les restaurants A&W appartiennent à des Québécois

Une Offre de Noces Exceptionnelle

Donnez votre réception de mariage* à un Holiday Inn - et votre première nuit de noces sera GRATUITE, n'importe où au Canada!

Cette superbe offre est notre cadeau de noces quand vous faites la réservation pour votre réception à n'importe quel Holiday Inn au Canada. Nous nous occuperons de tous les arrangements - nourriture, fleurs, gâteau, musique etc. Après tout, nous donnons plus de réceptions de noces chaque année que n'importe qui d'autre au Canada. Faites confiance à notre ex-

perience... et amusez-vous.

Et pour couronner le tout... votre première nuit de noces est gratuite à n'importe quel Holiday Inn au Canada (et il y en a plus de 60!)

Ce n'est qu'une autre raison pour laquelle Holiday Inn plait le plus au monde.

Donnez-nous donc un coup de fil aujourd'hui!

*Réception minimum de 50 personnes.

Holiday Inn®

Québec Centre Ville
395 Rue de la Couronne, Québec
Téléphone 647-2611

Québec-St. Foy
3225 Hochelaga, Ste. Foy
Téléphone 653-4901

faits divers

L'hôpital du Christ-Roi et deux médecins poursuivis par le père d'une fillette

par J.-Claude RIVARD

C'est au mois de février 1981 que sera entendue la poursuite intentée contre l'hôpital du Christ-Roi et deux de ses médecins par un père de famille dont la fillette s'est fracturée une jambe, sur la patinoire du parc Frontenac, à Vanier, le 26 novembre 1976.

Par ordonnance émise en vertu des règles de pratique, le juge en chef associé de la cour supérieure, Mme Gabrielle Vallée, a fixé à ce moment, l'audition de la cause qui pourra durer environ quatre jours. L'article 22 des règles dit qu'une cause dont l'audition pourrait durer plus de deux jours ne peut être portée au rôle d'audience avant que l'autorité de la cour supérieure n'en ait fixé la date, sur requête d'une des parties.

Dans cette affaire, M. Raymond Lachance, du quartier Les Saules, poursuit l'hôpital et deux de ses médecins, les docteurs Réal Caron et Lucien Roy, en réclamant au nom de sa fille, des indemnités en dommages-intérêts qui totalisent \$32.000.

Le demandeur allègue qu'après l'accident, Sylvie, alors âgée de 11 ans, fut conduite à l'hôpital du Christ-Roi pour y recevoir des soins médicaux. Des radiographies révélant l'existence d'une fracture, on demanda à un infirmier de lui poser un plâtre.

Or, ce plâtre aurait été installé de façon croche et trop serré.

Ramenée à l'hôpital le lendemain, 27 novembre, la fillette aurait reçu des

soins du Dr Caron qui, face aux remarques du père à l'effet que le pied de l'enfant était croche, aurait répondu que tout était correct.

Le 30 novembre, la fillette revint à l'hôpital avec sa mère, se plaignant de douleurs. Le médecin lui aurait répondu qu'elle était "douloureuse", en admettant toutefois que le plâtre était croche.

Le 21 décembre 1976, Sylvie revenait à l'hôpital pour y rencontrer, cette fois, le Dr Roy, lequel aurait refusé d'enlever le plâtre qui était croche. Ce plâtre n'aurait été enlevé que le 4 janvier 1977.

La défense

Les intimés ont produit une défense. Les médecins déclarent n'avoir commis aucune faute, puisqu'ils n'ont que complété un travail déjà commen-

cé par des infirmiers. Ils soutiennent que Sylvie a été traitée selon les règles de l'art médical, que les dommages réclamés sont "grossièrement exagérés" et qu'il n'existe aucun lien de causalité entre l'état de l'enfant et la qualité des soins dispensés.

L'hôpital plaide, pour sa part, la même chose, mais à l'inverse: elle soutient que Sylvie a reçu d'excellents soins et que ce sont ses médecins qui doivent répondre, en matière de responsabilité civile, de ce qui est advenu.

M. Lachance réclame \$15.000 pour incapacité partielle permanente; \$5.000 pour dommages psychologiques et moraux; \$3.000 pour privation d'activités sociales et sportives; \$1.000 pour incapacité totale temporaire; \$5.000 pour préjudice esthétique; \$2.000 pour douleurs, inconvénients et souffrances subies; \$1.000 pour dépenses diverses.

Gilles Gagnon aux assises

Gilles Gagnon, âgé de 41 ans, de la rue Xavier-Giroux, à Beauport, a été envoyé à son procès sous une accusation de meurtre au deuxième degré pour l'assassinat de Mme Thérèse Bilocq, le 31 juillet.

Le juge André Bilodeau, président à l'enquête préliminaire de Gagnon, hier, au palais de justice de Québec, a conclu qu'il y avait matière à l'instruction d'un procès devant un juge et 12

jurés, sous une accusation de meurtre sans préméditation.

Représenté par Me Jean Hamel, le prévenu avait comparu devant le coroner Maurice Lagacé qui l'a tenu criminellement responsable de la mort de Mme Bilocq, une femme de 39 ans, tuée de plusieurs coups de couteau.

Le ministère public était représenté par Me Germain Martin.

UNE INNOVATION DE GULF- L'HUILE MOTEUR HYDROTRAITÉE



UNE HUILE MOTEUR À PRIX COURANT EFFICACE JUSQU'À 15 000 MILLES (24 000 KM)!

COMMENT GULF PEUT-ELLE VOUS OFFRIRE UNE HUILE MOTEUR DE HAUTE QUALITÉ À PRIX COURANT?

Grâce à l'HydroTraitement et à la nouvelle usine de lubrifiants de Gulf.

L'HydroTraitement est un nouveau procédé de raffinage breveté de Gulf. L'HydroTraitement (symbole HT) produit des huiles de base supérieures et permet ainsi d'obtenir des lubrifiants de meilleure qualité. En fait, compte tenu de l'excellence de ses huiles de base hydrotraitées, Gulf Canada a investi une somme de \$215 millions dans une nouvelle usine produisant exclusivement des lubrifiants, à partir de ces huiles de base. Cette nouvelle usine dont le rendement est excellent peut utiliser une très grande variété de bruts canadiens. Gulf obtient ainsi une huile moteur multigrade super à prix courant et efficace jusqu'à 15 000 milles (24 000 km).

LA NOUVELLE HUILE MOTEUR MULTIGRADE SUPER VOUS PERMET RÉELLEMENT DE RÉALISER DES ÉCONOMIES

Une huile moteur à prix courant vous permettant de parcourir jusqu'à 15 000 milles



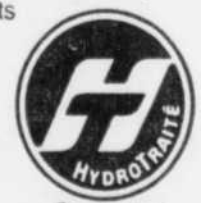
ou 24 000 km entre les vidanges.* Ce produit, sans précédent au Canada, est maintenant distribué par Gulf à la grandeur du pays.

LES TECHNIQUES DE POINTE EN MATIÈRE D'ADDITIFS FONT DE L'HUILE MOTEUR MULTIGRADE SUPER UN PRODUIT SUPÉRIEUR.

Gulf Canada a développé à son Centre de recherche et de mise au point de Sheridan Park une combinaison d'additifs qui contribuent, une fois mélangés aux huiles de base hydrotraitées, à réduire l'usure du moteur, à améliorer les démarrages par temps froid ainsi qu'à obtenir une propreté accrue du moteur.

A QUOI RECONNAÎTRE LES HUILES MOTEURS HYDROTRAITÉES?

Au symbole HT. Vous retrouverez ce symbole bleu sur tous les contenants de 1 litre de la nouvelle huile moteur multigrade super Gulf. Le symbole HT vous garantit la meilleure huile moteur à prix courant jamais offerte par Gulf.



Symbole de lubrifiants d'excellence

LA NOUVELLE HUILE MOTEUR MULTIGRADE SUPER GULF

JUSQU'À 15 000 MILLES (24 000 KM) ENTRE LES VIDANGES*

PROPRETÉ ACCRUE DU MOTEUR

RÉDUCTION DE L'USURE DU MOTEUR

FACILITÉ DE DÉMARRAGE PAR TEMPS FROID.

TOUS CES AVANTAGES AVEC UNE HUILE À PRIX COURANT

*Distance parcourue dans des conditions normales d'utilisation



INVESTISSEZ DANS LA MODE

La mode-tricot de Ports International.

Deux robes vedettes de la mode automne. Et vedettes des prix chez H.R. Pure laine. Choix de six coloris dernier cri. P.M.G. Chaque, seulement \$75. Ports International à Place Ste Foy. Achats sur place uniquement.

\$75

HOLT RENFREV

H.R. OUVERT VENDREDIS JUSQU'À 21 H

PLACE STE FOY

norman



PURE LAINE VIERGE

Le choix naturel...jamais regretté.

à gauche:
ensemble vraiment rétro: le
veston est croisé et retenu par
une ceinture de cuir, il a des
revers arrondis. La jupe a un
panneau croisé devant et des
pincées aux hanches. Rayures
bourgogne sur fond gris, 5 à 11
145⁰⁰

au centre:
ensemble très sobre, un pur
classique. Le veston n'a qu'un
seul bouton à la taille et des
poches plaquées. La jupe
étroite prend sa souplesse
dans un pli creux à l'avant.
Bourgogne ou taupe, 5 à 15
145⁰⁰

et pourquoi ne pas les porter
désassortis comme à droite?
Avec le veston de gauche et la
jupe de droite, c'est une for-
mule à succès.

Dites: portez à mon compte.

Disponibles à notre département d'Electra Mode

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

Un baleineau trouvé mort à Sainte-Flavie

par J.-Claude PAQUET

SAINTE-FLAVIE — A quelques jours de l'échouement d'un rorqual commun à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, une baleine de la même famille s'est échouée, avant-hier, sur la grève, à quelques milles à l'est du quai de Sainte-Flavie. Il s'agit d'un jeune mâle d'environ deux ou trois ans, mesurant quelque 55 pieds de longueur et pouvant peser une vingtaine de tonnes.

C'est du moins l'avis qu'exprimaient, hier soir, deux spécialistes de la station de biologie arctique de Sainte-Anne-de-Bellevue, venus pour effectuer certains prélèvements et analyses sur le mammifère marin échoué.

En raison de l'heure tardive et de l'obscurité, les deux spécialistes, MM. Michael Kozicki et George Oronovitch, n'ont pu effectuer qu'un examen visuel sommaire, permettant seulement d'indiquer que la mort n'est pas attribuable à des blessures externes, en ce qui concerne en tout cas la partie visible de l'animal.

Signalons que le rorqual commun, qui atteint une taille moyenne d'environ 70 pieds et qui habite tous les océans, séjourne en grand nombre, du printemps à l'automne, dans la zone comprise entre Grandes-Bergeronnes et l'embouchure du Saguenay.

Le spécimen échoué à Sainte-Flavie est étendu sur

le dos, une position idéale pour le prélèvement des gonades, qui permettront de déterminer la maturité sexuelle de l'individu. Mais les spécialistes doivent faire différents autres prélèvements, dans les oreilles notamment, ce qui serait un moyen de déterminer l'âge exact de l'individu. Pour ce faire, les spécialistes doivent cependant compter sur l'aide de grues qui devraient permettre de retourner l'animal.

Bien que la baleine ne soit échouée qu'à environ 200 pieds du rivage, elle n'est cependant accessible à pied qu'à marée basse, ce qui veut dire que les grues devaient y travailler activement ce matin.

Il semblerait d'autre part, selon les spécialistes qu'un organisme gouvernemental voudrait récupérer le squelette de l'animal, afin de l'exposer dans un parc. Les spécialistes ont exprimé l'avis qu'un tel projet leur serait d'une grande utilité dans leurs travaux, puisque le dépeçage leur permettrait un meilleur accès aux prélèvements biologiques dont ils ont besoin. On imagine assez bien en effet qu'il n'est pas facile de manipuler 40.000 livres de chair morte.

En attendant ce dépeçage, et malgré les effluves particuliers qui émanent déjà de l'animal, plusieurs centaines de curieux sont allés observer de près l'imposant mammifère.

**FABRICATION
DU VIN À
LA MAISON**

L'équipement
Les opérations
Quelques trucs d'embouteillage

Les ingrédients
Classification des vins
150 Recettes

Je désire recevoir...exemplaire(s) du livre "Fabrication du vin à la maison" à \$2.50

Nom.....

Adresse.....

Ville.....

Prov..... Code postal.....

Payable sur livraison

Chèque ou mandat à l'ordre de Télésol Inc.

Casé Postale 1050, Succursale Anjou, Montréal (Qué.) H1K 4H2

**EMBLEME DU
RENOUEMENT
CONJUGAL**

EN OR 10K

A- Bague pour dame..... \$35

B- Breloque pour dame..... \$16

C- Epinglette..... \$24

— Boucles d'oreilles non illustrées..... \$18.95

D- Bague pour homme..... \$65

E- Breloque pour homme..... \$27

F- Epinglette à cravate..... \$19.95

Si vous avez vécu l'expérience merveilleuse du "Renouement Conjugal", voici un excellent moyen de concrétiser vos sentiments en offrant à l'être aimé un bijou symbolique.

SERVICE COMMANDE POSTALE

- Mandat-poste livraison plus rapide.
- S.V.P. Ajoutez taxe de vente 8% plus 1.00 pour frais de poste.
- Inscrivez sur votre chèque votre no. d'assurance-maladie AU COM-PLÉT en lettres et chiffres, et votre nom de fille.

NOM.....

ADRESSE.....

C.P..... TEL.....

ITEM.....

ADRESSEZ À: Laliberté, 685, St-Joseph est, Québec, G1K 3B7

laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

La Commission de police devra trancher

L'agent Turcotte nie avoir brutalisé Bernard

par Tom FRECHETTE

Devant la Commission de police du Québec, hier, l'agent Henri Turcotte, de la Sûreté du Québec au poste de Saint-Georges de Beauce, a apporté un démenti à certaines affirmations qui avaient été avancées, mardi, par le plaignant et son épouse, M. et Mme René Bernard, de Beauceville.

Dans son récit des faits, le témoin a soumis au juge Ludovic Laperrière et au

commissaire Aimé L. Raie qu'il avait intercepté dans la matinée de la fête de Pâques de 1978, soit le 26 mars, vers 3h, une voiture qui circulait d'une façon anormale.

En compagnie de l'agent Roger Whissel, il se rendit près du véhicule immobilisé et il demanda à la personne qui conduisait, Mme René Bernard, ses papiers pour obtenir son identification. En premier lieu, elle reconnut que son permis de conduire était demeuré dans son foyer.

Elle fut alors invitée à se rendre à l'auto-patrouille où elle accepta l'invitation de prendre place sur le siège arrière, en attendant la procédure de vérification auprès du Centre de recherche de la province de Québec (CRPQ).

De son côté, dans la journée de mardi, Mme Bernard avait affirmé de façon catégorique qu'elle n'était pas montée à bord du véhicule des policiers, se croyant plus en sécurité à l'extérieur.

Dans la voiture-patrouille, l'agent Turcotte demanda le papier d'enregistrement de la voiture interceptée à Mme Bernard, mais celle-ci lui fit savoir que le papier était probablement dans le coffre à gant de l'auto de son mari.

En sortant de la voiture de la police pour aller vérifier cette possibilité, l'agent Turcotte aperçut M. Bernard qui était sorti de sa voiture. Et les deux hommes se dirigèrent l'un vers l'autre.

Chute

A une faible distance l'un de l'autre, toujours d'après la version de l'agent Turcotte, M. Bernard l'aurait poussé à trois reprises avec une pression plus forte à chaque fois. C'est alors que l'agent aurait fait glisser les doigts de M. Bernard, de façon que celui-ci aurait perdu l'équilibre et qu'il serait tombé au sol, la face contre terre.

Les deux policiers aidèrent ensuite M. Bernard à se relever et c'est alors qu'ils auraient vu la trainée de sang dans la figure de l'homme.

Comme le policier amenait le détenu vers l'auto-patrouille, Mme Bernard qui en était sortie cria qu'on libère son mari parce qu'il venait de sortir de l'hôpital où il venait de séjourner durant une dizaine de jours pour une crise cardiaque.

Le juge Laperrière s'est dit surpris d'apprendre que l'agent n'avait pas répondu à la supplication de la femme. Sur une question bien précise du juge, le policier avoua que, si un tel cas se présentait de nouveau, il relâcherait le détenu.

A l'hôpital

A l'hôpital Saint-Georges de Beauce, il a enlevé les menottes à M. Bernard dans l'entrée de la salle d'urgence et il s'est rendu à l'admission où il aurait dit que M. Bernard était un cardiaque et qu'il avait tombé sur la glace.

Un peu plus tard, comme il quittait les lieux, il rencontra Mme Bernard et M. et Mme Gaston Cliche. Apostrophant alors l'agent Whissel, elle l'aurait giflé à la figure.

En entrant dans leur voiture, les policiers aperçurent le véhicule que conduisait Mme Bernard. Etant sous l'impression que cette femme n'était pas en condition de prendre le volant, l'agent Turcotte réussit à se faire remettre les clés de l'auto. Par la suite, il fit remorquer la voiture, manège qui força M. Bernard à déboursier \$24 pour récupérer son véhicule.

Répondant à un court interrogatoire de son procureur, Me André Gaulin, l'agent Turcotte souligna qu'il avait une expérience de 10 ans comme patrouilleur, qu'il avait déjà effectué des

arrestations pour des fautes affaiblies et qu'il n'avait jamais été un sujet de plainte dans de tels cas.

L'agent en cause est dans la Sûreté du Québec depuis une quinzaine d'années et il a été affecté au quartier général à Montréal, aux postes de Lac-Mégantic et de Weedon avant d'être assigné au poste de Saint-Georges de Beauce, il y a cinq ans environ.

Les membres de la Commission de police devraient produire dans quelques semaines un rapport sur leurs conclusions dans cette affaire.

Fuite dans le bouclier du réacteur

TORONTO (PC) — La centrale nucléaire de Rolphon, sur les bords de la rivière Outaouais, à 200 km à l'ouest d'Ottawa, sera fermée pour une période de trois mois à un an pour réparer une fuite à un tuyau dans le bouclier de béton du réacteur. Le réacteur est placé sous terre.

Ce bouclier est une des principales protections contre les radiations et il est

parcouru par des tuyaux dans lesquels circule de l'eau destinée à empêcher le béton de s'effriter sous l'action de la chaleur du réacteur.

Un porte-parole de l'Hydro-Québec a déclaré hier qu'il n'y aurait pas de mises à pied et que le coût de remplacement du courant ainsi perdu serait d'environ \$200,000 par mois.

A VENDRE



LAC LA GALETTE Comté de Charlevoix
A 90 milles de Québec

ACCES FACILE. TERRITOIRE ZEC DES MARTES.
CHALET MEUBLE, 4 CHAMBRES A COUCHER, FOYER DE PIERRE, GAZ PROPANE, EAU COURANTE, CHAMBRE FROIDE, CHALOUPE, etc. **\$35,000**

De 9h à 14h **647-3350**

ATTENTION PRIX - SERVICE - QUALITE ATTENTION

Nouvelles heures d'ouverture:
Lundi, mardi, mercredi: 8h00 à 17h30
Jeudi et vendredi: 8h00 à 21h00 - Samedi: 8h30 à 12h00

SPECIAL SUR

POELE "PARLOR STOVE" 139⁹⁵
24" chrome

"BOX STOVE" 26" 100% fonte 66 ⁹⁰	"BOX STOVE" ABITIBI 125 ⁰⁰	CONFORT STOVE Chromé 119 ⁰⁰
---	---------------------------------------	--

Grand choix de **MEUBLES NON PEINTS**

TAPIS OZITE 3 ¹⁵	PRELART Crystal Floor 6 ⁰⁰
TAPIS OZITE 2 ⁴⁰	PRELART Karach 4 ²⁰

TEINTURE 13⁶⁵
OLYMPIC A compter de

CIMENT PLASTIC 10 ⁰⁰	ENDUIT FIBREUX 11 ²⁰
ENDUIT A TOITURE 10 ⁰⁰	ENDUIT A FONDATIONS 10 ⁰⁰

Grand choix de **FENETRES ET PORTES** canadiennes et panoramiques en inventaire

BOIS • PREFINI
POELE FRANKLIN "BOX STOVE"
PEINTURE • TEINTURE • Etc.

RIPPE 3/4 x 8 7 ⁹⁵	INSULATION (in board) (interieure) 99 ⁰⁰ m.p.
PRUCHE 6 x 8 1 ⁴⁰ p.l.	PRUCHE 6 x 6 1 ⁰⁰ p.l.

CONTRE-PLAQUE EMB. 15⁶⁰
A plancher 3/4 x 8

CONTRE-PLAQUE 4 x 8

5/16 8 ¹⁵	3/8 8 ⁹⁵	1/2 12 ⁴⁰
3/8 14 ⁷⁵	3/4 17 ⁹⁵	

CHOIX DE TUYAUX ET ADAPTATEURS ABS C.S.A.

1 1/2" Longueur 12 pieds 5 ¹⁶	1 1/4" Longueur 12 pieds 4 ⁵⁶
--	--

CHOIX DE CERAMIQUE 63 p.c.
A compter de

CONTRE-PLAQUES MODERNES (1979) INC.
1177, boul. Pie XI sud, Val-Bélair
842-1911

VENTE D'AUTOMNE CROWN DIAMOND EMBELLISSEZ VOTRE INTERIEUR!



Cet automne, la beauté revient dans la maison. La peinture Crown Diamond rafraichit vos murs et vos plafonds, et embellit toutes vos pièces. C'est le moment d'y penser, d'autant plus qu'actuellement la vente Crown Diamond bat son plein, en vous offrant ses deux peintures vedettes à des prix très réduits:

Email velouté au latex pour l'intérieur pas plus de **\$13.98*** le gallon

Peinture semi-brillante à l'alkyde pour l'intérieur pas plus de **\$14.98*** le gallon

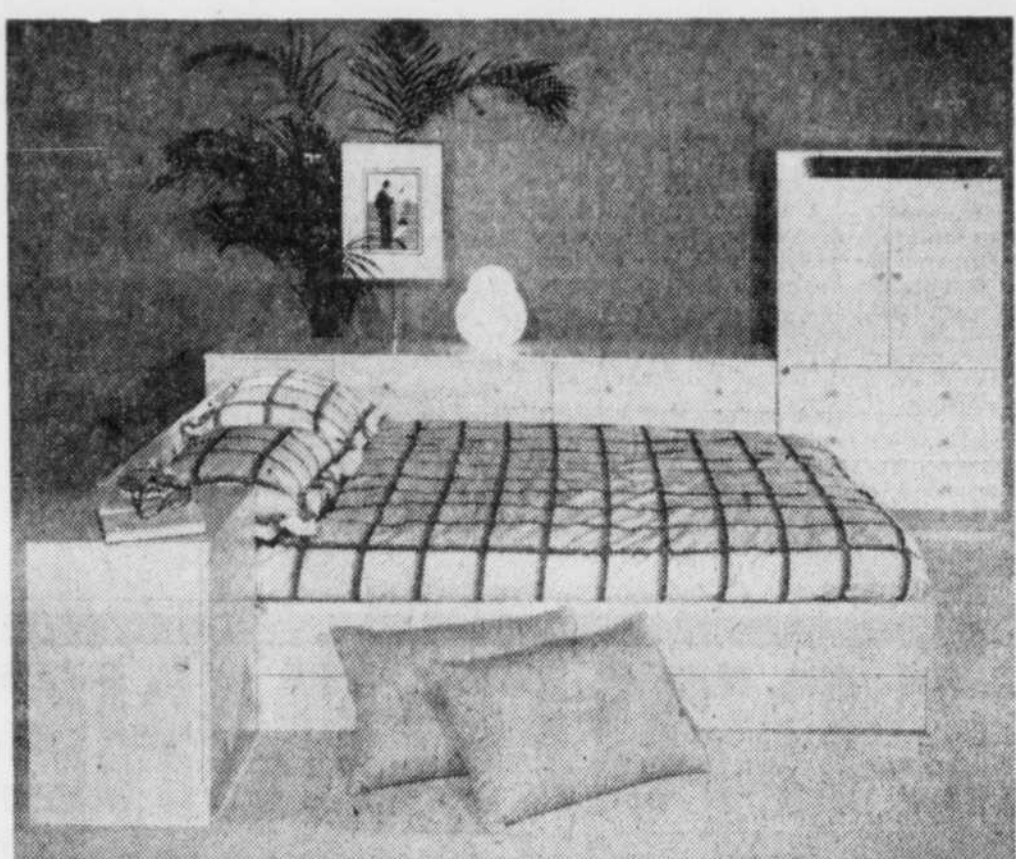


* Prix en vigueur pour le blanc seulement. Ces peintures peuvent être teintées dans une variété de tons pastel, moyennant un léger supplément.



QUINCAILLERIE J.-A. LABERGE 1201, 1re Avenue Québec, Qué. Tél.: 529-9683	QUINCAILLERIE CLAUDE GAGNON 204, St-Vallier ouest Québec, Qué. Tél.: 525-9610	QUINCAILLERIE CIMON ENR. 2565, Maufils, Québec, Qué. Valeur-Qualité-Service Tél.: 661-0661	CENTRE DE REPARATIONS ST-SACREMENT 785, Marg.-Bourgeois Québec, Qué. Tél.: 681-5560	QUINCAILLERIE QUEBECOISE INC. 4625, 1re Avenue Charlesbourg, Qué. Tél.: 623-9378
QUINCAILLERIE QUEBECOISE 3020, boul. du Jardin Orsainville, Qué. Tél.: 623-0354	FERNAND MORISSETTE 4008, boul. du Jardin Orsainville, Qué. Tél.: 628-0721	QUINCAILLERIE HARVEY 2425, boul. Père-Lafleur Duberger, Qué. Tél.: 681-6261	QUINCAILLERIE P.-H. VILLENEUVE 256, av. Giguère Ville Vanier, Qué. Tél.: 681-0565	QUINCAILLERIE DURAND INC. 254, boul. l'Ormière Neufchâtel, Qué. Tél.: 843-2223
GRENIER & GAGNE 336, boul. L'Ormière Neufchâtel, Qué. Tél.: 842-1752	QUINCAILLERIE CORRIVEAU SILLERY 1744, chemin St-Louis Sillery, Qué. Tél.: 683-1901	QUINCAILLERIE JOS DION 3189, chemin Ste-Foy Ste-Foy, Qué. Tél.: 663-5175	FERNAND MORISSETTE 4245, boul. Hamel Ancienne-Lorette, Qué. Tél.: 872-2874	FERNAND MORISSETTE 1103, boul. de la Chaudière Cap-Rouge, Qué. Tél.: 663-1791
PIECES D'AUTO MINI PRIX ENR. 161, rue Seigneuriale Beauport, Qué. Tél.: 667-6536	QUINCAILLERIE VILLENEUVE & FRERE 2200, av. Royale St-Louis de Courville, Qué. Tél.: 663-9894	QUINCAILLERIE FAUCHER ENR. 6490, boul. Ste-Anne Ange-Gardien, Qué. Tél.: 822-0688	H. DEFOY & FILS INC. 52, Charles-Julien Pont-Rouge, Qué. Tél.: 873-2539	QUINCAILLERIE B.A. 11, rue Camiré St-David, Qué. Tél.: 837-8713
JACQUES & FRERES LTEE 1231, 13e Rue nord Charny, Qué. Tél.: 832-4613	QUINCAILLERIE ST-ETIENNE 858, rte Lagacé St-Etienne, Qué. Tél.: 831-9725	QUINC. HUOT ENR. 205, St-Joseph St-Raymond, Portneuf Tél.: 337-7311	RE-MAT INC. 1178, rue Dupont St-Lambert, Qué. Tél.: 889-9521	

faits divers et justice



La chambre de nuit Zip

La mélamine s'attendrit au beige et se pare de cuivre. Zip crée l'atmosphère-repos pour la chambre de nuit. Aussi disponible en brun et cuivre.

\$595



Angle boulevard Hamel et Henri IV

tél.: 871 2221

A la cour supérieure, la revue Penthouse est proposée comme seuil de la tolérance sociale

par J.-Claude RIVARD

L'audacieuse revue "Penthouse" a été proposée à la cour supérieure comme constituant, actuellement, le seuil de tolérance de la société québécoise, en regard des critères qui servent à définir l'indécence et l'obscénité.

Qui plus est, c'est une femme, l'avocate Monique Parent-Dufour, qui l'a fait, en présence du juge Jean Bienvenu, alors qu'elle défendait la cause des acteurs de la troupe vénézuélienne "Vive les girls".

Depuis près de deux ans, Oscar Edreira (Sam Germano, de son nom d'artiste), Demetrian Aceveda, Zéneida Tarras, Wanda Serbra, Françoise Garvia, Maria Rivera et Maria Morales, font l'objet de poursuites judiciaires à Québec. On leur reproche d'avoir présenté un spectacle indécemment et obscène, au cabaret Chez Gérard, alors que la troupe était en tournée à Québec, plus spécifiquement pendant la nuit du 22 au 23 juillet 1976.

Au terme d'un long procès, un jugement de culpabilité fut prononcé, le 8 juin 1977, par le juge Paul-Emile Fortin, de la cour des sessions de la paix, celui-ci en vint à la conclusion que le spectacle "Vive les girls" constituait une exploitation indue des choses sexuelles dans une perspective de profit pécuniaire. Sam Germano fut condamné à \$400 d'amende et les six artistes féminines contraintes de se soumettre aux ordres de leur employeur en participant entièrement nues au spectacle, ont écopé d'une amende de \$75 chacune.

Jurisprudence

Alors que la jurisprudence établissait que le fait de

danser nu en public ne constituait pas nécessairement un acte immoral, le juge Fortin a apporté, cette fois, cette nuance qu'un spectacle non immoral peut constituer un spectacle indécemment et obscène.

Pendant que la troupe "Vive les girls" poursuit sa tournée à travers le monde, bien loin du Québec (elle est vraisemblablement en Grèce ou en Turquie, à l'heure actuelle), la décision du juge Fortin a été plaidée en révision de

procès devant la division criminelle de la cour supérieure.

Au premier procès, le cabaretier Gérard Thibault avait personnellement témoigné, en défense, révélant n'avoir toujours cherché qu'à produire des spectacles de qualité et de calibre international dans ses établissements. Il devait aussi tirer cette conclusion qu'il fut peut-être la personne la plus ennuyée par le procès, dans tout cette affaire.

Devant la Cour d'appel, Me Parent-Dufour a produit un numéro récent de l'audacieuse revue "Penthouse". Il s'agit de ce périodique au sujet duquel la Cour d'appel a récemment dit qu'il semblait acceptable, sur le plan moral, face au seuil de tolérance de la société québécoise. Cassant un verdict de culpabilité relatif à la mise en circulation de littérature indécemment et obscène, les juges devaient toutefois reconnaître avoir pris connaissance de la publication avec une certaine dose de lassitude.

Le procès de Berthier Guay débute aujourd'hui à Saint-Joseph

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Berthier Guay, âgé de 28 ans, de Saint-Georges de Beauce, comparaitra aujourd'hui, devant le juge Marc Choquette, des sessions de la paix du district de Beauce, au palais de justice de Ville Saint-Joseph, pour y subir son procès à l'accusation de méfait au centre commercial "Carrefour Saint-Georges".

Berthier Guay est accusé d'avoir à Ville Saint-Georges de Beauce, le 8 décembre 1978, s'être illégalement introduit par effraction au centre commercial "Carrefour Saint-Georges" et d'y avoir commis un acte criminel, à savoir un méfait.

Guay devait subir son procès aux assises de Beauce, mais le 29 mai dernier, lors de sa comparution devant le juge Antoine Lacourrière, de la Cour supérieure, il avait

opté pour un procès expéditif devant un juge seul.

L'inculpé a comparu la même journée devant le juge Charles-Henri Cliche, des sessions de la paix, qui avait fixé son procès à aujourd'hui, tout en lui permettant de recouvrer sa liberté provisoire sous le même cautionnement de \$500 par personne solvable qui lui avait été fixé à l'issue de son enquête préliminaire et versé par son frère.

Le méfait

C'est en date du 8 décembre 1978, qu'un individu au volant d'une ancienne jeep de l'armée a saccagé 37 des 70 boutiques en place au "Carrefour Saint-Georges", causant des dommages à ce centre commercial de Ville Saint-Georges de Beauce, de quelque \$700,000.

Il était environ 5h du matin, lorsque cet individu au volant d'un ancien camion de l'armée a enfoncé les portes centrales du mail nord au "Carrefour Saint-Georges" et a tout bouleversé sur son passage dans une quinzaine de boutiques du rez-de-chaussée.

Par la suite, cet individu toujours au volant de son

camion est sorti et a fait le tour du centre commercial où il a de nouveau pénétré, au premier étage, en enfonçant encore les portes et a poursuivi son ravage dans une vingtaine d'autres boutiques.

C'est le gardien de nuit Yvan Mathieu qui a lancé l'alerte aux policiers de Ville Saint-Georges et de la Sûreté du Québec. Ils sont arrivés en trombe et ils ont mis la main sur le suspect qui tentait de dégrader son véhicule coincé entre les murs de deux boutiques.

Ecrasé sous son tracteur

A Saint-Apollinaire, dans le comté de Lotbinière, le conducteur d'un tracteur est mort écrasé sous son véhicule lorsque celui-ci s'est renversé sur le côté.

La victime, M. Laureat Mailly, 62 ans, remorquait la carrosserie d'une automobile abandonnée dans un champ du rang Gaspé, où demeurait M. Mailly, lorsque l'accident s'est produit.

payez et emportez

le plus grand choix de

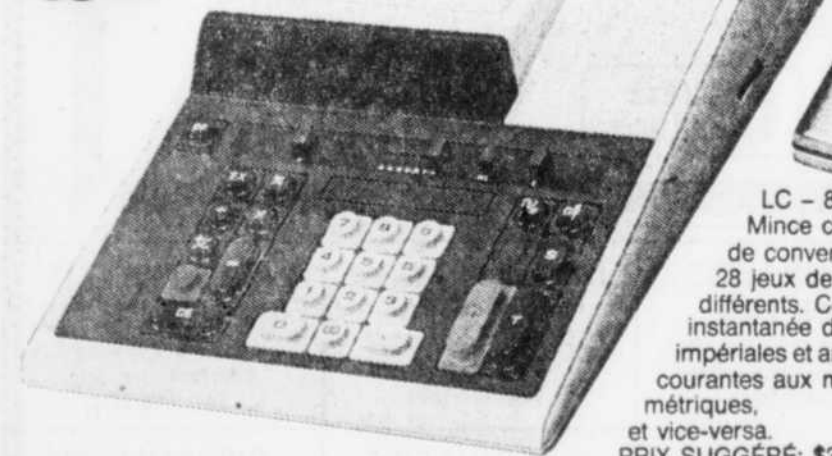
CALCULATRICES

DISTRIBUTION EXCLUSIVE DES APPAREILS TOSHIBA

SPÉCIAL D'OUVERTURE

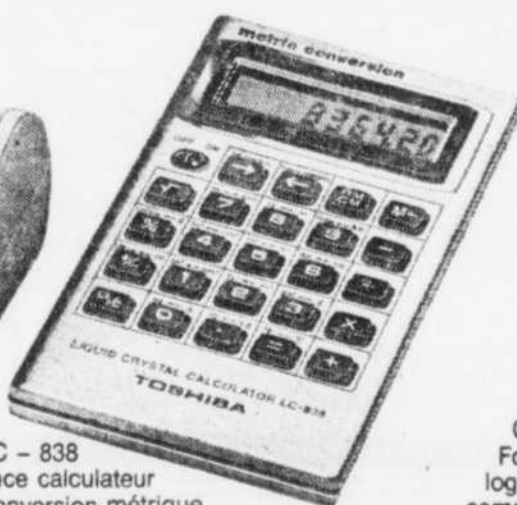
BC - 1281
Machine imprimante
18 chiffres. Fonctions
mathématiques et
comptables.
PRIX SUGGÉRÉ: \$249.00
NOTRE PRIX:

\$159.95



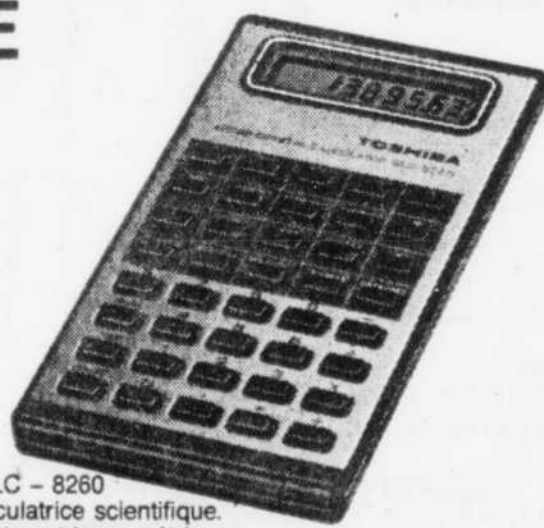
LC - 838
Mince calculateur
de conversion métrique.
28 jeux de conversion
différents. Conversion
instantanée de toutes mesures
impériales et américaines
courantes aux mesures
métriques,
et vice-versa.
PRIX SUGGÉRÉ: \$32.95
NOTRE PRIX:

\$24.95



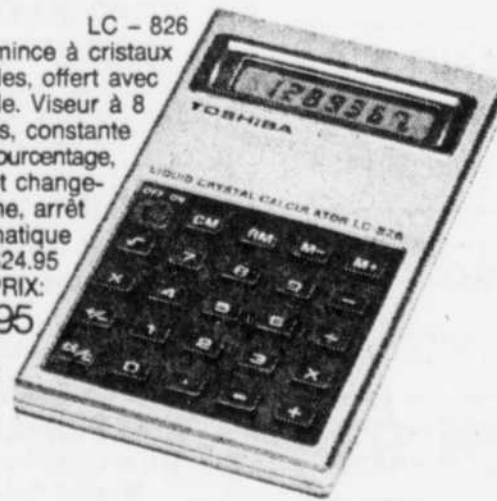
SLC - 8260
Calculatrice scientifique.
Fonctions trigonométriques,
logarithmes
communs et naturels,
touches spéciales
pour calculs de statistiques.
PRIX SUGGÉRÉ: \$39.95
NOTRE PRIX:

\$29.95



LC - 826
Modèle mince à cristaux
liquides, offert avec
portefeuille. Viseur à 8
chiffres, constante
automatique, pourcentage,
racine carrée et change-
ment de signe, arrêt
automatique.
PRIX SUGGÉRÉ: \$24.95
NOTRE PRIX:

\$15.95



NOMBREUSES AUTRES AUBAINES TOSHIBA

SLC - 8300
Mince calculatrice scientifique à cristaux liquides. Viseur à 8 chiffres plus exposant à 2 chiffres. Mémoire à 5 touches avec rappel total et échange de registre.
PRIX SUGGÉRÉ: \$54.95
NOTRE PRIX:

\$49.95

BC - 1014PV
Calculatrice visuelle imprimante portable. Utilise le papier ordinaire standard 2 1/2". Affichage Digitron 10 chiffres. Adaptateur CA Standard.
PRIX SUGGÉRÉ: \$129.95
NOTRE PRIX:

\$99.95

BC - 1282
Machine imprimante à viseur 12 chiffres. Capacité d'impression de 18 chiffres. Mémoire indépendante, touche de datation ou de numérotage.
PRIX SUGGÉRÉ: \$299.00
NOTRE PRIX:

\$199.95

Heures d'ouverture:

Lun.-l, mardi, mercredi: 9h à 17h
Jeudi et vendredi: 9h à 21h
Samedi: 9h à 16h

Cartes Chex-Visa et Master Charge acceptées

JACQUES COUTURIER

CARREFOUR DU COMMERCE
Angle Henri-IV et Boul. Hamel,
Québec G2E 5P7
(418) 872-5111

RADIO AMATEUR ET ONDES COURTES



Tout pour les hobbys de communication
• Radio-téléphone mobile • Cours complets en classe et par correspondance débutant en septembre • Magasin d'équipement et démonstrations gratuites.

LES SERVICES V.E. INC.
1275, boul. Charest ouest, local 8, Québec
683-7398

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce publiée mardi le 18 septembre, dans ce quotidien. Vous auriez dû lire:

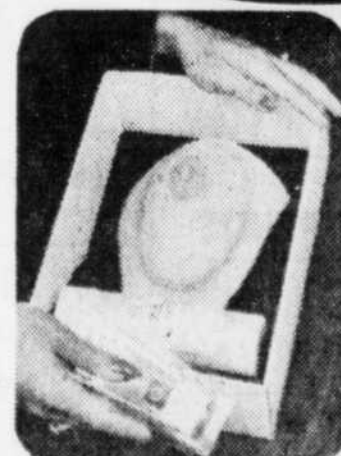
CHEAP TRICK "AT BUDOKAN"

5.97

(au lieu de Cheap Trick "Dream Police")



LA SENSATIONNELLE PROTHÈSE "KNOCHE"



EN EXCLUSIVITE CHEZ LALIBERTÉ

Travaillée à la main, cette nouvelle prothèse mammaire de couleur chair imite le sein naturel dans tous les moindres détails. Facile d'entretien, elle reste toujours souple comme la peau, ne se déforme pas et conserve sa couleur. Notre devise: discrétion et ajustage parfait.



UN SERVICE PROFESSIONNEL
4 conseillères d'expérience
SOUS LA DIRECTION DE

Mme Madeleine Brindamour

Nous offrons également les marques renommées: Amoenia de Camp, TruLite de Camp, Companion de Airway.

CONSULTATION GRATUITE SUR RENDEZ-VOUS 625-4841

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

La mort de Dion en Afghanistan, sujet de poursuites

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — La famille du jeune Gaétan Dion, 22 ans, de Disraeli, tué au cours d'un attentat en Afghanistan, le 8 septembre, songe à intenter des poursuites contre la compagnie de transport qui assurait les déplacements du touriste québécois et dont le personnel a été très téméraire, selon plusieurs témoignages enregistrés à la suite de la tragédie.

Ces informations ont été transmises au SOLEIL hier, par Marie-France, la sœur de la victime dont le service doit être célébré cet après-midi, en l'église Sainte-Luce de Disraeli.

Le jeune Dion qui s'en

allait rejoindre un ami d'enfance de la région en Inde, occupait une place sur la première banquette dans le véhicule lorsqu'il fut atteint d'une balle dans le dos. Le projectile est sorti sous l'épaule droite. La blessure n'était pas mortelle. Gaétan a succombé des suites d'une hémorragie massive faute de n'avoir pu recevoir les soins à temps. La fusillade a duré trente minutes.

Dépouille rapatriée

La dépouille mortelle a été rapatriée. Le corps a été transporté par cargo aérien de Afghanistan-New York et de New York-Dorval. A cause d'un malentendu, le cercueil est resté en transit pendant une journée et demie à l'aéroport de New York. La fa-

mille a pu le récupérer en fin de soirée lundi dernier.

Le Canada n'a pas d'ambassade en Afghanistan. Néanmoins, le ministère des Affaires extérieures a participé activement aux démarches en vue de rapatrier la dépouille mortelle, avec la collaboration de l'ambassade britannique, en déléguant même sur place un fonctionnaire. Les frais encourus (le montant n'est pas encore connu) devront être assumés par la famille. Le montant importe peu: ce qu'on voulait c'était de ramener à tout prix Gaétan chez nous", de préciser Marie-France. La famille a dû payer \$7.50 en frais de douane.

La famille Dion est à l'aise, possédant des intérêts dans

des entreprises de télédiffusion.

Les obsèques de la victime ont lieu aujourd'hui en l'église Sainte-Luce de Disraeli. M. Lucien Dion, âgé de 57 ans, ne pourra pas y assister étant hospitalisé à Thetford Mines depuis qu'il a subi une crise cardiaque après avoir appris l'assassinat de son fils.

Négligence criminelle?

Selon des informations fournies par la famille Dion,

Gaétan était monté à bord d'un autocar de la compagnie Magic Buses, à Istanbul en Turquie, qui devait le conduire directement à Delhi en Inde. Le prix pour ce long périple était attractif: \$100. Quatre autocars formaient le convoi. Il avait été convenu que les voyageurs éviteraient de traverser l'Afghanistan, pays déchiré par une guerre civile.

Ça ne s'est pas déroulé ainsi. Arrivés aux frontières de l'Afghanistan, les chauffeurs des autocars décidèrent de braver le danger en dépit des protestations des passagers et des recommandations des autorités compétentes de contourner le pays.

ser finalement l'autocar devant un amoncellement de roches placé en travers de la route par les rebelles. C'est

alors que la fusillade éclata. Le chauffeur s'en est tiré indemne. Il y avait 25 passagers à bord de l'autobus.

FAITES-LE CE SOIR...

Vous avez jusqu'à
19h30
pour composer
647-3333
et vous abonner
au journal

LE SOLEIL



Vente-réclame pour un temps limité!

Service de 4 pièces: théière, cafetière,
pot à crème et sucrier.

Prix courant \$240 **EN SOLDE, \$179.50**

AUSSI, plateau de 20",
prix courant \$150 **EN SOLDE, \$112.50**
et pot à eau chaude,
prix courant \$85, **EN SOLDE, \$63.75**

Tous ces articles sont en plaqué argent Primrose de bonne qualité,
au décor melon très apprécié.

16, de la Fabrique
692-3822

Place Québec
529-0231

Place Ste-Foy
653-4035

Place du Royaume
Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS

FAITES-LE VOUS-MEME... ET ECONOMISEZ!

Vous pensez à un revêtement extérieur parfait
pour votre maison...

LE VOICI FINALEMENT!

LE REVETEMENT DE VINYLE SOLIDE
MASTIC

NE BOSSELLE PAS...
RESISTE AUX COUPS...
N'ECAILLE PAS...
NE ROUILLE PAS...
N'A JAMAIS BESOIN DE PEINTURE
GARANTIE de 40 ans



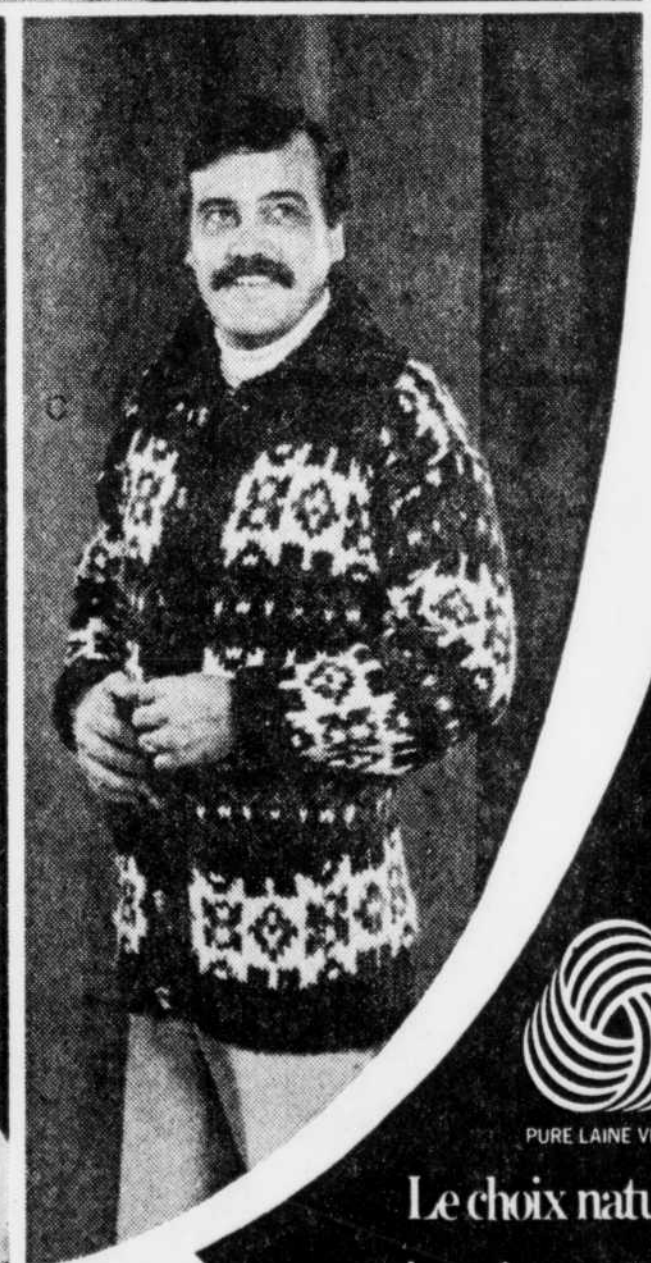
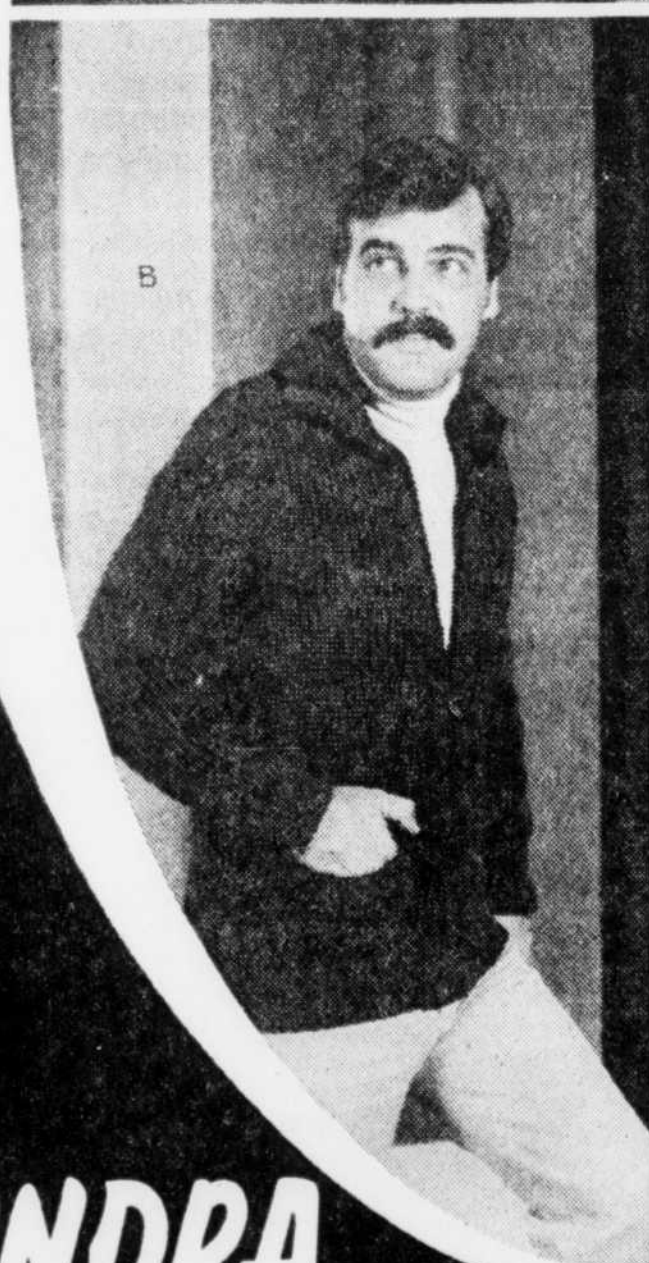
ACCEPTÉ PAR
S.C.H.L. 7114

DU REVETEMENT DE VINYLE MASTIC SUR VOTRE
MAISON... c'est **SOLIDE** c'est **FINAL**

**MICHEL
DORÉ INC.**

INSTALLATION
SI DESIRE
VISITEZ NOTRE
SALLE DE MONTRE

6155, BOUL.
HAMEL O.
STE-FOY
872-6458
653-2751



PURE LAINE VIERGE

Le choix naturel...
jamais regretté.

TUNDRA

L'élégance racée de l'automne québécois

C'est la saison des cardigans très chauds en pure laine vierge. Ils sont adorables par leurs motifs et leurs chauds coloris. Vous les adopterez en tout temps.

- A. En pure laine vierge avec motifs scandinaves dans les dominants de tan, gris, crème. Glissière avant. P.M.G.XG. 60⁰⁰
- B. En gros tricot pure laine vierge dans le beige, gris, brun, bleu avec glissière avant et deux poches plaquées. P.M.G. XG. 65⁰⁰
- C. Large col, boutonnage avant, gros tricot pure laine vierge avec motif coloré dans les tons de beige ou brun très foncé. P.M.G.XG. 90⁰⁰

R 81, r-de-ch; Mail St-Roch tél.: 524-5121, Place Laurier 1er, tél.: 651-7070,
Galeries Chagnon 2e, tél.: 833-7711.

Paquet
PLUS PRES DE VOUS



Le ministre de la Justice Marc-André Bédard s'est montré fort intéressé par la formule de détention qui permet à des pensionnaires du centre d'Orsainville de travailler sur des fermes de l'île d'Orléans. Il s'entretient ici avec Yvon Gariépy, employé de M. Jacques Coulombe, de Saint-Laurent, en présence du directeur du Centre de détention, M. Gilles Blanchard, et de son adjoint à la sécurité, M. Lucien Roberge.

5,000 personnes auraient voulu visiter la prison d'Orsainville

par Roch DESGAGNE

Près de 5,000 personnes ont exprimé le désir de visiter le Centre de détention d'Orsainville, aujourd'hui, dans le cadre de la semaine consacrée à cette institution, mais les moyens physiques ne permettaient d'admettre que 800 visiteurs, de 18 à 22h, ce soir.

Selon le ministre de la Justice du Québec, qui présidait hier les activités de la journée consacrée aux épouses des agents de la paix de Québec, au camp Saint-Pierre de l'île d'Orléans, c'est une preuve que la population ressent le besoin d'être sensibilisée davantage à la réalité carcérale.

Et sur ce plan de l'ouverture la plus large possible du centre de détention sur la société, et vice-versa, l'initiative du directeur Gilles Blanchard et de ses collaborateurs est exceptionnellement

novatrice et positive, considère le ministre Bédard.

"C'est une semaine nationale des centres de détention qui devrait se tenir à travers tout le Québec", souhaite M. Bédard, estimant que cette révolution doit se faire avec le public et beaucoup aussi avec l'entourage immédiat des personnes qui travaillent dans ces lieux.

Le ministre constate alors que l'agent de la paix joue un rôle-clé dans la société, un rôle ingrat, d'où l'importance pour lui de sentir la solidarité et la compréhension de ses proches: ses supérieurs, ses concitoyens, sa parenté.

Une expérience concluante

D'ici la fin de la présente année, les dirigeants du centre d'Orsainville soumettront au ministère de la Justice un rapport exhaustif sur l'expe-

rience vécue depuis trois ans au camp Saint-Pierre, dans l'île, où des détenus ont travaillé sur des fermes.

La moyenne journalière compilée au camp que dirige M. Maurice Ferland révèle que 340 pensionnaires du Centre de détention de Québec ont fait des stages dans l'île d'Orléans, au cours des trois dernières années.

La formule expérimentée par le directeur Gilles Blanchard et ses collaborateurs rencontre l'approbation enthousiaste du ministre de la Justice, qui l'a indiquée par sa présence et ses commentaires, hier dans l'île d'Orléans.

Les citoyens de l'île employant des détenus semblent eux aussi satisfaits. "C'est de la bonne main-d'œuvre et des travailleurs", remarque M. Jacques Coulombe, de Saint-Laurent, lors d'une visite-éclair à sa ferme, hier, en montrant les bâti-

ments qu'il a construits l'été dernier avec des détenus.

"Il n'y a rien de bon à faire en prison, à part le conditionnement physique, et ici je travaille de mon métier de menuisier", enchaîne son aide, Yvon Gariépy, de Lac-aux-Sables, qui complète dans l'île une peine de 18 mois.

Le programme en trois points du directeur Gilles Blanchard vise prioritairement la formation du personnel du centre, la rééducation des incarcérés par le travail, et le service que ces gens ensemble peuvent rendre à la société.

"L'élimination des barreaux et le travail rentable des détenus, ça se réalise avec les agents de la paix et la population de l'île, et si on veut développer la formule, il nous faudra la participation de toute la société québécoise", conclut M. Blanchard, dans une brève entre-

vue avec le journaliste du SOLEIL.

Milieu de travail et famille

En plus de rencontrer Félix Leclerc et de visiter quelques attrait historiques et artistiques de l'île, les femmes des agents de la paix ont pris part à un forum qui portait principalement sur l'influence de l'ambiance et des conditions de travail de leurs maris sur leur comportement familial et social.

L'entourage des agents de la paix doit très souvent subir ou affronter le comportement de stress et la déformation professionnelle que ces hommes connaissent dans leur travail quotidien.

Les autorités d'Orsainville ont amorcé un programme d'activités sportives, culturelles et sociales, pour les agents de la paix et pour leurs familles. Des groupes mixtes de travail seront formés éventuellement, avec des spécialistes.

Selon M. Blanchard, il est essentiel que l'homme laisse ses problèmes de travail à l'institution, et que l'épouse comprenne mieux le rôle de son mari, son environnement de travail et ses préoccupations.

Du gris et encore du gris...

Le directeur du Centre de détention d'Orsainville a été impressionné par les opinions d'une jeune épouse, qui lui remettait un texte sur ses impressions d'une visite qu'elle fit, il y a un an, avec son mari, sur les lieux de son travail. Il partage dans l'ensemble ses remarques sur la grisaille et l'ambiance lugubre du centre carcéral.

La jeune femme avait écrit ses impressions à l'intention de son mari, et elle y suggérait qu'on mette de la couleur dans la décoration des lieux et dans le costume des agents.

"La première chose qui m'a frappée en visitant le centre, c'est la grisaille de toutes ces murailles. Du gris, du gris et encore du gris. Des couleurs ternes s'échelonnaient local après local, corridor après corridor, aile après aile, de l'entrée à la sortie. J'étais déprimée après avoir fait le tour du centre. Alors, je me suis dit: — mon mari a un bon moral — il ne se plaint jamais de ses cheveux gris, il aime bien mes yeux gris, et il vient de s'acheter un complet gris..."

Ces confidences illustrent bien les situations qui tiraillent souvent les agents de la paix et leur famille.

Peut-on trouver une cigarette au goût franc et généreux?

"J'ai essayé à peu près toutes les marques de cigarettes légères. Mais sans satisfaction... le goût n'y était pas! Depuis quelque temps, j'ai adopté la Mark Ten Légère et je la recommande à mes amis."

Helène Bréard, Repentigny, Qué.

"J'ai changé de marque pour l'essayer et je ne le regrette pas. Elle a un goût tout à fait exceptionnel."

Mme Claudette Bonin, Montréal, Qué.

"J'étais à la recherche d'une cigarette douce qui a vraiment bon goût et je l'ai trouvée. C'est la Mark Ten Légère."

Jean-Pierre Morin, St-Côme, Qué.

"Contrairement aux autres cigarettes légères que j'ai essayées, la Mark Ten Légère a su conserver son arôme tout en étant d'une douceur exquise."

P. Demeule, St-Gerard des Laurentides, Qué.

"Moi, j'ai enfin trouvé la mienne et je crois que c'est une des meilleures cigarettes sur le marché."

Denis Desalliers, Ste-Thérèse, Qué.

"J'ai essayé toutes les marques de cigarettes légères. Mais mon choix, c'est la Mark Ten."

Michel Gagnon, Hull, Qué.

"J'ai effectivement trouvé en cette cigarette le goût raffiné et riche que je cherchais depuis longtemps et j'entends y rester fidèle. Toutes mes félicitations à Mark Ten!"

Serge Leduc, Valleyfield, Qué.

"Je remercie mes amis de m'avoir fait découvrir une cigarette légère qui a vraiment du goût."

Lucienne Baribeault, Montréal, Qué.

"C'est décidément une cigarette douce à fumer et son goût est vraiment exquis."

André Julien, Montréal, Qué.

"Enfin une bonne cigarette. Elle n'est ni trop forte ni trop faible, mais délicieuse."

Claire Fortin, Drummondville, Qué.



"Oui"

Mark Ten Légère.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moy. par cigarette: Régulier: "goudron" 12mg, nicotine 0.9mg. King: "goudron" 14mg, nicotine 0.9mg.

**FAITES-LE
CE SOIR...**

Vous avez jusqu'à
19h30
pour composer

647-3333

et vous abonner
au journal

LE SOLEIL

AU PLUS HAUT POINT...

LA LAINE
C'EST NOTRE MÉTIER!

Artisanat, tricot, tissage, point d'aiguille, crochet, macramé, pièces murales, etc...

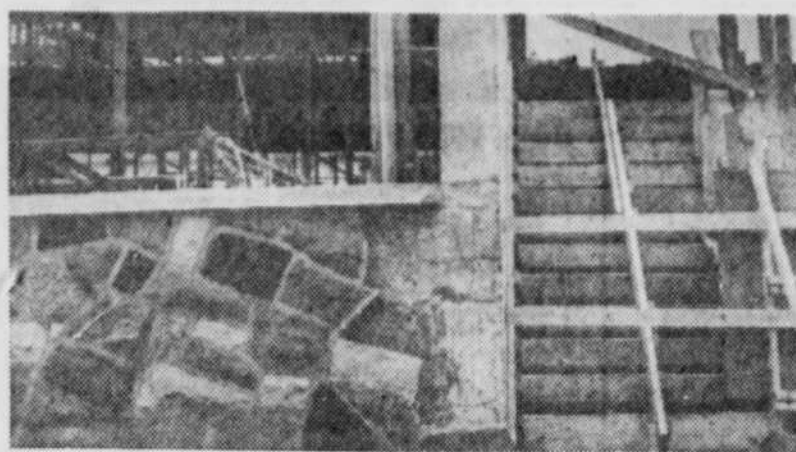
Des conseillères compétentes, toute la documentation et les matériaux sur place!

Suivez le fil de vos idées jusque chez



dam

TISSUS, LAINE, DÉCORATION
586, rue St-Jean, Québec
529-1658



C'est bien un escalier

C'est bien un escalier! La semaine dernière, je vous mentionnais la construction probable d'un escalier entre Place Laurier et Place Sainte-Foy. Je n'étais pas trop sûr de mon affaire parce que l'escalier en question m'apparaissait construit d'une curieuse manière. Et pour cause, puisqu'il s'agissait d'un mur de soutènement.

Depuis, cependant, les travaux ont progressé et l'on peut mainte-

nant se rendre compte que la Société Delrano a bel et bien fait construire un escalier dans la pente escarpée qu'utilisaient les consommateurs pour aller d'un centre commercial à l'autre.

Merci donc à Delrano. Personnellement, je n'utilise jamais ce passage mais 70.000 personnes par semaine le font. Un escalier, ça s'imposait. On pourra l'utiliser d'ici à quelques jours.



pierre champagne

de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Le nouveau poste FM

Avez-vous écouté, depuis le début de la semaine, le nouveau FM de Québec? Moi, si. Je vous ferai mes commentaires quand vous aurez lu cette lettre d'un lecteur qui, lui aussi, a écouté CJMF.

"Vous avez écrit que le nouveau poste FM ne diffuserait ni rock, ni disco. Enfin, me dis-je, on aura de la belle musique. J'ai donc écouté le nouveau poste à plusieurs reprises, dimanche, et ce n'était que de la musique ordinaire, chansons, musique ordinaire, chansons. J'ai vite repris Radio-Canada FM. Ça presse. Des chansons et de la musique ordinaire, on entend cela à longueur de jour sur tous les autres postes. C'est du classique qu'il faut, pas des banalités, mais de la qualité. Une maudite chance qu'on a Radio-Canada FM, sinon je mettrais

la hache dans mes radios..."

"C'est comme dans la nature. Les chênes sont rares, mais des trembles et des épinettes, on en retrouve partout. A Québec, on a un seul chêne. C'est Radio-Canada FM. Les autres postes sont des trembles, des épinettes... du tapage infernal de pithécantrophe brut."

De mon côté, j'ai aussi écouté le nouveau FM. J'écoutais avant le FM de Radio-Canada. J'aime bien le classique, mais je ne veux pas en bouffer 24 heures par jour. J'ai, devant chez moi, un très beau tremble et, derrière, un chêne intéressant. Ils ont tous deux leur place sur mon terrain. J'ai aussi une douzaine d'autres arbres. Bref, j'ai plus d'arbres sur mon terrain qu'il y a de FM à Québec et c'est là que réside le véritable "bobo".

Tintin, il nous le faut



Le Tintin du cinéma

J'ai téléphoné à Bruxelles, hier matin. Résultat: des bonnes et des mauvaises nouvelles. Commençons par les bonnes. Le père de Tintin, Georges Rémi, et tous ses collaborateurs sont au courant depuis déjà quelques semaines de la campagne lancée par LE SOLEIL pour faire venir, à Québec, l'exposition des trésors des aventures de Tintin.

Un Belge de passage à Québec à la fin du mois d'août, un certain M. Teteca qui dirige à Bruxelles un centre de neuro-psychiatrie, avait alors été emballé par notre appel et il s'était fait un devoir d'apporter à Hergé une copie de notre journal...

Maintenant les mauvaises nouvelles. Ce n'est ni Hergé ni les éditions Lombard qui sont les instigateurs et les promoteurs de cette exposition spéciale. Celle-ci a été conçue par M. Michel Baudson, du palais des beaux-arts de Bruxelles. C'est de ce "conservateur" que nous obtiendrons le feu vert pour recevoir Tintin à Québec.

Retournons maintenant aux bonnes nouvelles: le secrétaire de M. Georges Rémi, M. Barann, s'est engagé à faire les démarches, d'ici à samedi, auprès de M. Baudson, pour le sensibiliser au dossier et lui faire détourner Tintin sur Québec. Lundi matin, de mon côté, j'appellerai M. Baudson au palais des beaux-arts de Bruxelles. D'ici là, continuez à nous envoyer vos pétitions à "Tintin à Québec", Le Soleil, 390, St-Vallier est, G1K 7J6.

Signez seul

ou en groupe

Mon carnet mondain

Scouts et guides

Les scouts et guides "Les Saules" sont à la recherche d'animateurs et d'animatrices pour s'occuper de leur troupe. A cette fin, le groupe invite toute la population à venir visiter son kiosque d'information, aujourd'hui, demain et le 22 septembre, au Carrefour Les Saules, aux heures d'ouverture du centre commercial.

Les Jeunes Chambres

Du 16 au 22 septembre, c'est la Semaine de la fibrose kystique, mais c'est aussi la Semaine nationale des Jeunes Chambres. Pendant cette Semaine nationale, les Jeunes Chambres ont décidé d'axer leur principale activité... sur le recrutement. Demain, à 19h30, elles offrent un cocktail bénéfice à \$25 le couvert au Centre Mgr-Marcoux.

Fédération des femmes

Du 1er au 5 octobre, la Fédération des femmes du Québec sera elle aussi en campagne de recrutement. L'objectif de la campagne est de regrouper des femmes de tous les milieux pour une meilleure représentativité et pour un plus grand impact dans l'aide à la condition féminine. Pour informations supplémentaires, communiquez avec le numéro suivant: 842-6280.

Maladies du cœur

Grâce à la générosité du public de la région de Québec, la Fondation du Québec des maladies du cœur a pu remettre \$181.000 à la disposition des chercheurs oeuvrant à vaincre les maladies du cœur. Ces sommes d'argent proviennent des fonds recueillis par la fondation lors de sa "Journée de la rose" et de dons fournis à l'occasion de décès.

On achève bien les chevaux

Vous avez déjà vu le film intitulé "On achève bien les chevaux". Ce film où les acteurs dansaient jusqu'à ce que mort s'ensuive... ou presque! Si vous ne l'avez pas vu, les propriétaires de la discothèque Vendredi 13 eux l'ont certainement trouvé bon puisque, dimanche le 20 septembre, ils lanceront la troisième édition de leur super-marathon de danse.

Le premier de ces marathons avait duré 106 heures et le second, celui de l'an dernier, avait duré 205 heures (près de 9 jours). Cette année cependant, le marathon pourrait être un peu plus court puisque les concurrents n'auront droit qu'à cinq minutes de repos par heure. Rien de plus. Par contre, les danseurs pourront accumuler leurs cinq minutes pour prendre des périodes plus longues de repos par arrêt. Ainsi ce marathon suivra-t-il les règlements imposés par les éditeurs du "Guinness Book of World Records".

Ce marathon débutera le di-

manche, 30 septembre, à 13h13... au Vendredi 13. Les intéressés sont priés de s'inscrire dès maintenant et de se présenter la veille, à la discothèque, pour un examen médical.

Personnellement, je ne comprendrai jamais comment il se fait que des jeunes puissent être assez fous pour risquer leur santé en dansant pendant une dizaine de jours, sans arrêt ou presque.

Des gens extraordinaires

Ce soir à 19h30, en l'église Saint-Cœur-de-Marie, sera chanté un service à l'occasion du 50^e anniversaire du décès de Léo Roy. Un nom qui ne vous dit rien? Lisez bien ceci. Léo Roy a composé plus de 350 pièces originales; il a mis en musique 60 poèmes d'Émile Nelligan; il a écrit plus de 800 harmonisations diverses et fait plus de 400 transcriptions libres; il fut aussi l'auteur

de plus de 875 articles sur la musique et de près de 700 sur des sujets divers comme l'anthropologie, la philosophie, l'ethnologie, l'histoire, la zoologie, etc.

Mieux encore, la messe de Requiem "pour les défunts" qui sera chantée sous la direction de Claude Gosselin en son honneur est une de ses compositions. Des pièces pour

orgue, également de Léo Roy, seront interprétées par M. Denis Bédard.

Non, je n'ai malheureusement pas connu ce dénommé Léo Roy qui a vécu à Québec de 1887 à 1974. J'ai l'impression cependant d'avoir manqué un grand bonhomme dont on parlera sans aucun doute encore longtemps.

Boilard MAISONS MOBILES

FETE SON 5^e ANNIVERSAIRE

GRATUIT

**UN VOYAGE DE 7 JOURS
EN FLORIDE POUR 2
PERSONNES, A TOUT ACHETEUR
DE MAISON MOBILE**



**ENEZ CHERCHER VOTRE
PART DU GATEAU**

● Tous les acheteurs d'une maison mobile neuve, qui en prendront possession d'ici le 1er janvier 1980, se verront attribuer un voyage de 7 jours pour 2 personnes par avion, à Miami.

OU AIMERIEZ-VOUS DEMEURER?

Voici les endroits possibles où Boilard Maisons Mobiles peut installer votre maison mobile:

- Saint-Émile, Sainte-Thérèse de Beauport, Saint-Nicolas (300 pieds du pont Pierre-Laporte), Sainte-Catherine, Lac-Saint-Joseph, Donnacona, Ancienne-Lorette, Sainte-Foy, Saint-Augustin, Saint-Romuald et Château-Richer.

VOICI CE QUE VOUS OFFRE BOILARD MAISONS MOBILES

- De 15 à 20 ans de financement
- 600 terrains disponibles
- Nous nous occupons de votre installation
- Vous choisissez votre ameublement si désiré
- Nous construisons la maison à votre goût
- Vaste choix d'usages
- Prix défiant toute concurrence

AVEZ-VOUS UN LOGEMENT?

SI VOUS ACHETEZ CHEZ BOILARD MAISONS MOBILES, NOUS PRENONS LA RESPONSABILITÉ DE VOTRE BAIL JUSQU'À SON EXPIRATION.



MAISONS MOBILES INC.

212 route 138 SAINT-AUGUSTIN 2705 boul. Laffèche
Hauterive

**LE VOYAGE GRATUIT S'APPLIQUE ÉGALEMENT
POUR LES GENS DE LA CÔTE-NORD.**

ENEZ RENCONTRER NOTRE GERANT DE SUCC., M. BERNARD ST-GELAIS - 529-6699

POUR INFORMATION
872-5160
878-3111

Le gouvernement vous paye pour économiser

**Isolez avec
la mousse Rapco
et vous pourriez
Recevoir un chèque
par la poste**

Vous ferez une double économie. D'abord, quand vous recevrez votre subvention du gouvernement ensuite, chaque fois que vous recevrez votre facture de combustible.

Des murs non isolés laissent s'envoler jusqu'à 37% de chaleur*. Plus du tiers de votre combustible est gaspillé et ne réchauffe rien.



* Estimation pour une maison de deux étages située dans un climat nordique avec 6756 degrés/jours. Cette maison n'a pas d'isolation ni de calorifugeage. Source ASHRAE

Faites échec au froid avec la mousse Rapco. Elle s'infiltre partout dans les murs peu importe les obstacles. La chaleur reste à l'intérieur. Il n'y a plus de gaspillage et vos factures de combustible sont moins lourdes de conséquence.



**Un p'tit
coup de mousse
c'est payant!**

En isolant avec la mousse Rapco vous pourriez recevoir un chèque du gouvernement et économiser sur vos factures de combustible dès cet hiver et les autres à venir.

Téléphonez ou écrivez à votre représentant Rapco maintenant et faites échec au froid tout en faisant une double économie. Maintenant plus que jamais "Un p'tit coup de mousse c'est payant!"

Subvention provinciale et fédérale pour maisons construites avant 1961.

Non combustible à 1208°F.



LES ISOLATIONS GIMINI INC.
1556, Chauveau Ouest, Ancienne-Lorette, Qué.
G2E 4C3 - 872-0511
1685, boul. Talbot, Chicoutimi, Qué. G7H 5E2 - 545-6404
1859, Berlier, Laval, Qué. H7L 3S4 - 681-5051

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Province _____ Code Postal _____
Tél. _____

Le projet Québec 1984 coûterait \$3.8 millions

par Michel DAVID

Il en coûterait \$3.950.000 d'ici 1984 pour célébrer le 450^e anniversaire de la découverte de la Nouvelle-France par Jacques Cartier.

C'est l'estimation à laquelle arrive le comité "Québec 1534-1984" dans le rapport qu'il vient de présenter au gouvernement du Canada et du Québec, et à la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain.

Le rapport précise toutefois que ces données doivent être interprétées "en tant qu'élément de références et sous la réserve d'une étude plus approfondie". Dressée à partir d'exemples récents, essentiellement "Opsail 76" à New York, les Jeux olympiques de Montréal, la Superfrancofête et le Festival d'été de Québec, cette estimation porte sur l'organisation générale des festivités, mais ne tient pas compte des activités complémentaires qui pourraient être mises de l'avant par les villes participantes.

Dans l'esprit du comité, le financement du projet devrait assumer à la fois par l'entreprise privée, le grand public et les gouvernements, dans une proportion qui reste à être déterminée. Des campagnes de commandes privées, et de souscriptions publiques, de même que des revenus de royauté ou de droit d'auteurs en assureraient une partie. Une aide directe des gouvernements serait évidemment nécessaire. On souhaiterait aussi voir le gouvernement fédéral autoriser la frappe de monnaie et l'émission de timbres-poste.

Activités

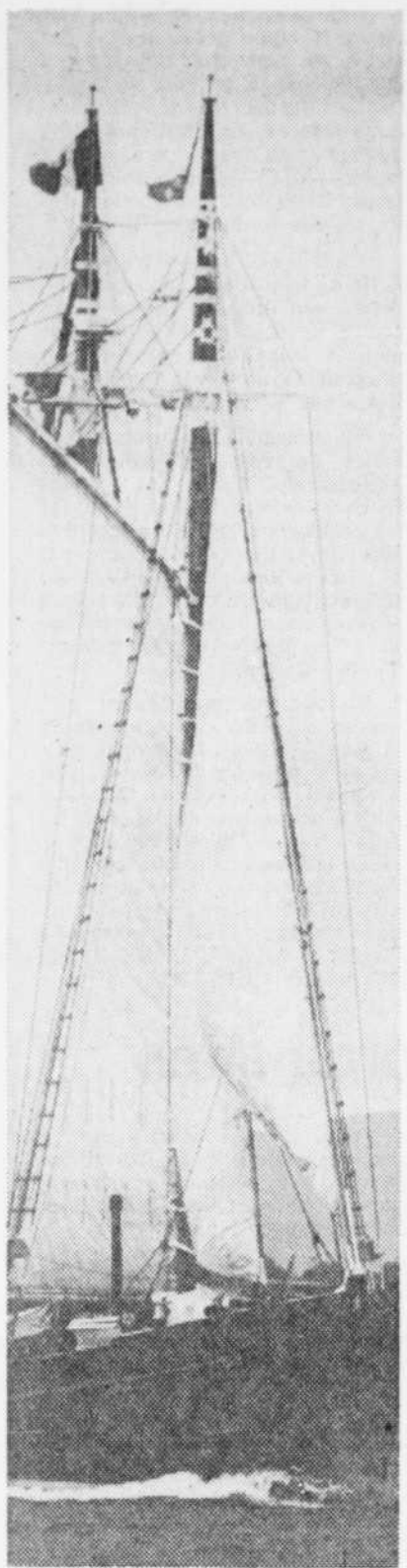
Soucieux du caractère historique, culturel et sportif qu'il entend donner aux festivités de 1984, mais également désireux de laisser à chacune des quatre villes hôtes (Québec, Gaspé, Saint-Jean de Terre-Neuve et Saint-Malo) la possibilité de personnaliser l'événement, le comité propose deux séries d'activités.

Les manifestations nautiques constitueraient le cœur de la fête. L'élément majeur serait le rassemblement des grands voiliers-écoles à l'issue d'une course Saint-Malo-Québec, via Saint-Jean et Gaspé. Un deuxième parcours, reliant l'Amérique du Sud, les Bermudes, le Maine et Saint-Jean permettrait aux voiliers sud et nord-américains de rallier le gros de la flotte à la hauteur de Terre-Neuve.

Une seconde course Saint-Malo-Québec, avec une étape possible à Gaspé, serait réservée aux voiliers de performance. Il s'agirait d'une transat commanditée pour équipage de plus de deux membres. La troisième partie de la programmation nautique ferait de Québec le rendez-

vous des flottes de marine nationales, tant marchandes que de guerre.

L'organisation des activités cultu-



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

relles serait laissée aux organismes locaux, le comité organisateur ne jouant qu'un rôle de coordination. Tout au plus suggère-t-il des thèmes destinés à orienter les efforts: "Québec, capitale mondiale de la voile" (Québec), "Le Québec et la mer" (Gaspé), "Terre-Neuve, la porte d'entrée du Nouveau monde" (Saint-Jean), "La redécouverte" (Saint-Malo).

Infrastructures

Le rapport n'évalue pas le nombre de visiteurs susceptibles d'être attirés par les événements de 1984. Les exemples de Gothenburg (Suède) en 1978, où les grands voiliers ont été salués par plus de 15.000 bateaux, ou de Newport, en 1976, où une marée de visiteurs a laissé \$15 millions en quelques jours, plaident toutefois en faveur de la mise sur pied d'importantes structures d'accueil.

Il faudrait pouvoir compter sur 4.000 places bateaux entre Montréal et Rivière-du-Loup, dont 3.000 temporaires ou permanentes dans la région immédiate de Québec. Cinq cents places supplémentaires seraient nécessaires dans un rayon de 50 milles de Gaspé.

Dès l'an prochain, un groupe de travail devrait s'attacher à la définition des besoins en hébergement et en services terrestres, de même qu'à l'étude de formules exceptionnelles qui pourraient être mises de l'avant: villages de tentes, hôtels flottants, etc.

La mise sur pied d'infrastructures permettant de naviguer en sécurité sur le Saint-Laurent est essentielle. Le réseau existant devrait être complété par la mise en place d'un port de refuge et d'un port de plaisance à tous les 30 ou 35 milles.

Dans la mesure où le vieux port de Québec est appelé à devenir le cœur des festivités de 1984, il devient impérieux, aux yeux du comité, que le gouvernement fédéral poursuive et accélère la réalisation de son projet de réaménagement de telle sorte que son échéancier de cinq ans prévu à l'origine soit respecté.

Prochaine étape

Si le projet "Québec 1534-1984" doit devenir une réalité, les divers paliers de gouvernement devront confirmer le plus tôt possible leur volonté d'en appuyer la réalisation, et prévoir dès maintenant des mécanismes de collaboration.

Une décision est d'autant plus urgente que c'est dans deux mois, à Londres, que la "Sail Training Association" décidera de la participation des grands voiliers-écoles.



FAITES-LE VOUS-MÊME ET ÉPARGNEZ!

FOYER FRANKLIN
Tout équipé
en fonte 100%
26" SPECIAL \$159⁹⁵
FOYER ENCASTRE
Complètement isolé
36" SPECIAL \$349

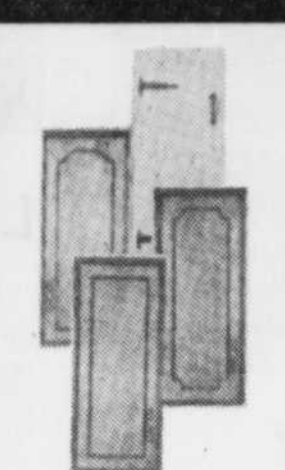
2" x 3" x 8' - 84¢
Contre-plaque
préfini 4' x 8'
à partir de \$4⁹⁹
Tuiles à plafond
Blanches, unies
la caisse \$6⁹⁹

CONTRE-PLAQUE BOUYÈTE
pour le plancher
5/8" x 4' x 8'
la feuille \$14⁹⁹
PRUCHE POUR MUR DE SOUTÈNEMENT
6" x 6" \$1.10
6" x 8" \$1.48
le pi. lin.

Livraison gratuite pour toutes quantités raisonnables.

Jos. Grenier
LTEE
947 AVENUE ROYALE - BEAUPORT - TEL: 667-1724

Redonnez fraîcheur et beauté à votre intérieur



POURQUOI REFAIRE ENTièrement VOS ANCIENNES ARMOIRES?

Portes et façades de tiroirs préfinies à l'usine, fabriquées sur commande.

Laissez-nous vous conseiller.

Couleurs:
• Noyer • Érable
• Charbon • Teck
• Chêne
Modèles:
• Capri • Regent
• Colonial • Aristocrate

LA SOLUTION A TOUS VOS PROBLÈMES DE RANGEMENT

CABANON

Dimensions: 8' X 12'



Modèle "Le Grenier"
Toit 4 versants
\$489
LIVRAISON IMMÉDIATE

COMPTOIR PREMOULE

stratifié décoratif

- Construit d'une seule pièce, durable et facile d'entretien.
- Modèle avec découpe à angle incurvé et rebord avant bombé.
- Couleurs unies, motifs similis, similis, similis.
- Planification
- Estimation
- Visitez notre centre.
- Service gratuit à domicile.

Tél.: 667-1724

SPECIAL
Couleurs en main
\$3.49 pi. lin.

FORMICA



ACCESSOIRES DE SALLE DE BAINS

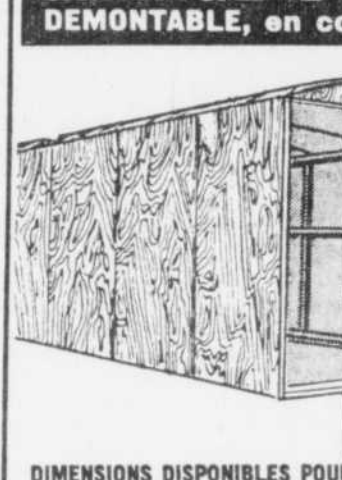
Tuiles de céramique, vanités, coffres de style, dessus en similis, avec lavabo incorporé en forme de coquille ou dessus pré-moulé en Formica, offerts dans un choix de couleurs.

VISITEZ NOTRE CENTRE DE L'ARMOIRE.

Vous y trouverez le modèle d'armoires qui vous conviendra.

Système à éléments modulaires, choix de styles et de teintes.

Finis extérieur et intérieur à l'épreuve des taches, tablettes ajustables.



GARAGE D'HIVER
DEMONTABLE, en contre-plaqué

DIMENSIONS DISPONIBLES POUR:

PETITES VOITURES 6' x 8' x 16' \$299
VOITURES COMPACTES 7' x 10' x 16' \$399
VOITURES RÉGULIÈRES 7' x 10' x 20' \$459

LTEE

"En '79: un chez-soi tout neuf!"

semaine de l'habitation '79 du 14 au 23 septembre

Des copies du cahier publié dans Le Soleil du 15 septembre sont disponibles dans nos maisons modèles.

VISITEZ NOS MAISONS MODÈLES

BATITEC Inc. 2122, boul. Hamel Duberger G1P 2H7 - 687-2553	Les Constructions BROLLAIS Inc. St-Isidore (Dorchester) GOS 250 - 646-5269	Les Constructions DU CHEVRON Inc. C.P. 7281 Charlesbourg 871-3489	Les Constructions Laurier GIROUX Inc. 1041, rue Lambert C.P. 36 St-Jean-Christophe (Lévis) GOS 270 - 839-4643	MAISONNEC R.B. Inc. 784, Commerciale St-Jean-Christophe GOS 270 - 839-6707	Constructions PAGARO Inc. 1413, Place des Érables, app. 3, Charny G6W 3W7 - 832-6107	R.G. Construction Enr. 1175, de la Poterie Cap-Rouge G0A 1K0 - 658-5233
Constructions BEAUBOIS Inc. 1415, rue Boivin Ancienne-Lorette G2E 1C9 - 872-9535	Les Habitats CHATEAUNEUF Inc. 1685, route de l'Aéroport Ancienne-Lorette G2G 1V6 - 872-6018	Les Habitats DU TEMPS Inc. 1152, Jean-Gauvin Quartier Laurentien, Ste-Foy G2G 1P7 - 872-0898	Les Constructions Denis GOULET Inc. 7545, rue Grignon Charlesbourg 627-3081	MAXI-LOGI Inc. 2125, boul. Hamel Duberger G1P 2H7 - 687-5940	J.P. PAQUET Constructeur Ltée 1390, Ste-Cécile Ancienne-Lorette G2E 3H7 - 872-7088	Les Constructions H. RODRIGUE Inc. 2487, rue des Tours Charlesbourg G1G 5Z8 - 628-4551
Construction BEAUDOIN & DEMERS 123, Jonquilles St-Rédempteur (Lévis) - 831-2066	CONSTRUCPLAN Inc. 6642, av. des Bourraches Neuchâtel 843-1740	Les Habitats Y. FAUCHER Inc. 1035, boul. Pie XII, app. 107, Ste-Foy G1W 4N5 - 653-1864	Les Entreprises JALON Inc. 1283, Bellevue Cap-Rouge G0A 1K0 - 653-2134	J.M. MEUNIER Inc. 271, Route 138 St-Augustin (Portneuf) G0A 3E0 - 878-2092	Léon PAQUET Inc. 1405, de la Chapelle St-Nicolas (Lévis) G0S 2Z0 - 831-1515	André ROUSSEAU Construction Inc. 2, Chemin de la Cagnée C.P. 740, Lac-Beauport G0A 2C0 849-2863 ou 849-8383
Les Constructions RENE BELISLE Inc. 640, du Cénacle Beauport G1B 1B2 - 667-6934	A.G.P. COUTURE & Frères Inc. 496, St-Joseph Lauzon G6V 1H5 - 833-4243	Les Habitats DES FAUCONS Inc. 1445, rue Cabana Val Bélar G0A 1G0 - 842-9211	J.B.G. Construction Inc. 210, boul. L'Ornière Neuchâtel G2B 4H4 - 842-5768	MOBIOLOGI Inc. 103, des Jonquilles Lauzon G6V 7K1 - 833-1514	Réal PARADIS Inc. 142, de la Fabrique St-Romuald G6W 2L4 - 839-8988	SOMOLEC Inc. 1050, rue des Champs St-Jean-Christophe GOS 270 - 839-0100
Les Constructions M. BERNARD Inc. 218, Plante Bernières 832-8587 - 831-3376	DAN Construction Inc. 8480, boul. Cloutier C.P. 7156, Charlesbourg G1G 5E5 - 623-0110	FERGO Ltée 1285, des Patriotes Ancienne-Lorette G2E 3W6 - 872-1033	Les Constructions J.M.R. Inc. 1008, de la Colombière St-Jean-Christophe GOS 270 - 839-0715	MO-DE Construction Inc. 2805, rue Foucault Les Saules G1P 1W7 - 872-5234	Léo PETICLERC Inc. 777, J.-C.-Cantin Cap-Rouge G0A 1K0 - 653-7707	SORCO Inc. 559, 2e Avenue est Charny 832-6225
Les Constructions RENALD BLAIS Inc. 784, Commerciale St-Jean-Christophe 839-6707	Construction DESHAIES Inc. 1018, rue Saint-Paul Ancienne-Lorette G2E 1Y1 - 872-0814	Gaston GAGNE Inc. 200, avenue des Frères ouest Québec G1L 1G5 - 623-3948	Les Constructions Gilles JOBIN Inc. 968, de la Pépinière St-Jean-Christophe 839-4356	Les Habitats MON REFUGE Inc. 466, rue Vire-Crêpes Bernières GOS 1C0 - 831-5885	Les Constructions André POULIN Ltée 800, avenue Patry Beauport G1E 1C5 - 661-4587	Louis SYLVAIN Construction Enr. 3175, Abbé Beauchemin Beauport, Québec G1C 3X2 - 626-6692
Gilbert BOILARD Inc. 623, Nérée-Beauchemin St-David (Lévis) 837-4203	Les Habitats Gérard DOYON Inc. 1000, Jean-Charles-Cantin Cap-Rouge G0A 1K0 - 872-4244	Denis GAGNON Inc. 100, 19e Rue Saint-Laurent, Ile d'Orléans G0A 3Z0 - 828-2264	Construction JOURNEAU Inc. 13, Bellevue Beauport G0R 1C0 - 831-4406	Les Habitats NEUBEC Inc. 255, rue St-Sacrement Québec 872-0098	HABITAT PREFAB Inc. (SERVIFAB) 2144, boul. Hamel ouest Duberger G1P 2H7 - 687-0300	Alphonse TALBOT & Fils Inc. 351, des Frères est Québec G1L 1S2 - 627-0284
BENOIT BOIVIN constructeur Inc. 21, rue Demers St-Henri (Lévis) 882-2471	Construction J.-Pierre DOYON Inc. 1147, rue Marie-Gaudard Cap-Rouge, G0A 1K0 18 658-0896 - 872-8806 - 651-1368	Les Entreprises Richard GAGNON Inc. 310, 52e Rue ouest Charlesbourg G1H 4Z6 - 628-8654	LANGÉVIN Construction Inc. 4024, chemin Ste-Foy Cap-Rouge G0A 1K0 - 651-8618	HABITAT NORDIQUE Inc. 345A, boul. Rochette Beauport G1C 1A1 - 663-2262	Adrien QUIRION Inc. 180, rue St-Georges Lévis G6V 4M5 - 837-1192	Construction Canadienne T.J. Inc. 79, boul. St-Jacques Neuchâtel J2B 3W4 - 843-1451
Construction André BOUCHER Inc. 1075, Parc Têtu St-Agapit (Lotbinière) GOS 1Z0 - 1-888-4038	DROUIN & PARENT Inc. 364, Seigneurie Beauport G1E 6B8 - 663-7585	Yvan GAGNON 147, de la Farinière Charlesbourg ouest G2K 1L6 - 627-0463	Les Constructions LARIVIERE & Frère Inc. 110, rue Larivière Bernières G1S 1C0 - 831-1803	P.A. Construction Inc. 1, rue St-Germain Neuchâtel 842-2184	Immeuble REGENCE Ltée 1701, 1re Avenue Québec G1L 3L8 - 529-0597	Raymond TURGEON Ltée 59, rue Fleury Charlesbourg ouest 623-5654
Construction Paul BOUTIN Inc. 1058, Champs Fleurs St-Jean-Christophe GOS 2T0 - 839-0205	Simon DUBOIS Inc. 149, des Lilas St-Rédempteur GOS 3B0 - 831-0267	Adrien GAUTHIER Inc. 1019, 80e Rue est Charlesbourg, G1H 1B2 628-9613 ou 623-9092	Les Habitats Jacques LESSARD Inc. 1206, des Champs St-Jean-Christophe GOS 2T0 - 839-4862	Les Constructions PADURO Inc. 814, 1re Avenue Québec 529-4040	REMO Inc. 3728, Terrasse St-Laurent Ste-Foy G1W 4T2 - 663-7642	Construction VERBOIS Inc. 1795, 13e Avenue est Charny 831-3131

L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS REGION DE QUEBEC INC.
GALERIES DUPLESSIS - 3291, CHEMIN STE-FOY - STE-FOY, QUE. G1X 3V2 651-3700